

## Délimitation du terrain de recherche

Cette étude est une recherche de terrain en ce qu'elle s'appuie sur des données constituées, non préexistantes, qui ont été collectées sur un terrain particulier, délimité à la fois en lui-même en tant qu'espace socio-temporel de pratiques sociales spécifiques mais également par le cadrage théorique et les objectifs alloués à cette recherche.

Ainsi, en fonction du contexte sociolinguistique décrit, de la situation scolaire en Bretagne qui est explicitée dans ce chapitre, et de la problématique établie, le premier constat correspond au fait que les trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français – publique, privée et associative – sur l'ensemble de la Bretagne historique, représentent un terrain d'enquête privilégié pour cette recherche.

Les politiques linguistiques familiales résultent de nombreux facteurs qui sont, pour partie, étudiés dans cette recherche. En matière de choix de la langue ou des langues de scolarisation pour les enfants, ces politiques sont par ailleurs restreintes à ce qui est offert sur le marché scolaire où résident les familles (*cf.* chapitre 1). La compréhension des comportements parentaux vis-à-vis de la langue bretonne – en particulier leur choix ou non choix de scolarisation en filière bilingue breton-français pour leurs enfants – nécessite alors une connaissance préalable des différents dispositifs éducatifs présents sur le terrain étudié. Il s'agit de connaître tant leur statut administratif respectif que leurs choix de fonctionnement pédagogique et linguistique dans la mesure où ces éléments ont pu influencer les prises de décisions parentales : comment fonctionnent ces trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français ? Quels sont leurs objectifs pédagogiques et linguistiques affichés ? Quelles pratiques sont en jeu ?

La première partie de ce chapitre est ainsi consacrée à la caractérisation des modèles éducatifs proposés par ces trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton/français : les fonctionnements et les pratiques de ces écoles. Partant de ces constats, je précise ensuite les décisions prises concernant la délimitation de mon terrain de recherche et je caractérise la population en présence.

## 1. Une situation éducative particulière en Bretagne ?

D'un point de vue général, le système éducatif en Bretagne se distingue déjà de la situation éducative du reste de la France en ce qui concerne le développement et la place du réseau des écoles privées, majoritairement catholiques, avec ou sans filière bilingue. Alors que le pourcentage d'élèves scolarisés en école privée est inférieur à 21% sur la majorité du territoire français, en Bretagne ces chiffres sont de 38% pour les élèves du primaire et de 42% dans le secondaire pour l'année scolaire 2013-2014<sup>52</sup>. La forte christianisation de la région jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle explique sans doute en partie cette conjoncture actuelle.

Les rapports des parents d'élèves de cette région aux différentes institutions scolaires, publiques et privées, en présence dans leur environnement quotidien, ne sont donc *a priori* pas les mêmes que ceux existants dans d'autres régions de France. A l'instar du discours de l'une des informatrices rencontrées pour cette étude, mère de quatre enfants, on peut percevoir dans les mises en mots d'une grande majorité de parents interviewés, l'intégration du fait qu'un choix éducatif est possible, selon leurs *desiderata* : c'est « suivant ».

« **ME9** : ben public/ je ne suis ni pro ni contre// enfin moi je suis vraiment suivant voilà// j'avais ma voisine qui avait sa fille/ en fait on était [nom de la rue où ME9 habitait] et [nom d'une école primaire publique] était juste à côté// donc euh voilà// pour la maternelle ça me posait pas de problème// c'était un peu le/ voilà/ tu habitais là/ si tu allais dans le public/ tu mettais ton enfant enfin là// [...]donc pour moi/ pour Barbara/ autant la maternelle ça me posait pas de problème/ autant pour moi pour Barbara c'était [nom d'une école primaire privée catholique] quoi//

**C** : ah pour le primaire de toute façon t'avais prévu ?/ que ce soit dans le privé/

**ME9** : voilà// voilà c'était/ c'était pas forcément dans le privé si tu veux/ c'était à [nom de l'école primaire privée catholique citée auparavant]//

**C** : c'était cette école//

**ME9** : voilà// ça aurait une école publique dans laquelle/ enfin voilà/ j'avais mes repères dans cette école// donc euh/ et c'est pareil/ c'est pas parce que c'était une école privée// c'est voilà/ ça aurait été une école publique c'était pas plus mal/ »

*Extraits de l'entretien 9, lignes 286 à 331*

Une fois cet état de fait mentionné, comme je l'ai brièvement énoncé au chapitre précédent, la Bretagne semble constituer un cas d'étude spécifique des types d'enseignement/apprentissage bilingue français-langue régionale, au sein du système éducatif français, notamment de par la diversité de ses offres d'enseignement/apprentissage du et en breton.

---

<sup>52</sup> Voir les chiffres diffusés par l'INSEE concernant les « Effectifs scolarisés du premier degré en 2013-2014 » en Bretagne, document téléchargeable sur : [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=2&ref\\_id=edutc07101](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=2&ref_id=edutc07101) [consulté le 19 mars 2015]

## 1.1. Intégration de l'enseignement/apprentissage du et en breton à l'école

Les premières demandes d'intégration d'un enseignement en breton ou du breton à l'école sont anciennes. En marge des politiques linguistiques nationales d'éviction des langues régionales dans l'enceinte des écoles de la République depuis la Révolution, ces revendications se sont développées en ce sens depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et ponctuellement auparavant (Broudic, 1995a). En 1831, trois préfets de Basse-Bretagne sont consultés par le Ministre de l'Instruction et des Cultes de la Monarchie de Juillet à propos d'un projet d'enseignement bilingue, commençant par une année d'apprentissage du breton. Ce projet restera sans suite bien que le préfet du Morbihan y ait été favorable (Broudic, 1995a). Quelles que soient les motivations à l'origine de ces demandes en faveur de l'enseignement officiel de la langue bretonne, leurs fondements didactiques, les époques et les gouvernements, elles n'ont réellement abouti qu'à la fin des années 1970, après de multiples actions politiques et culturelles.

Jean-Charles Perazzi, dans son ouvrage *Diwan, vingt ans d'enthousiasme, de doute et d'espoir* écrit :

« L'école Diwan n'est pas née du hasard, sa naissance n'a rien de spontané. [...] la lutte pour la défense d'une langue et d'une culture constitue une très longue histoire dans laquelle s'est inscrite celle de l'école, mais dont les épisodes et les péripéties se perdent dans la nuit des temps » (1998 :13).

Dans cet ouvrage, exposé narratif et élogieux de la formation des écoles Diwan, l'énumération chronologique de certaines prises de positions et de regroupements militants en faveur de la langue bretonne de 1870 à 1997 permet de rappeler comment le développement d'un enseignement/apprentissage bilingue et les créations de classes, puis de filières bilingues breton-français étaient, et sont, au cœur de revendications socio-politiques plus larges pour la préservation de la langue et de la culture bretonnes depuis plus de 100 ans. (Perrazi, 1998 : 133-145). Les études sociolinguistiques sur la question, telles que Broudic (1995 a), McDonald (1989), indiquent en effet les liens étroits entre ce qui est appelé « le mouvement breton » (1995a : 304), au niveau politique et culturel, et la demande d'enseignement de la langue bretonne à l'école.

Le « mouvement breton » ou « Emsav » naît en 1898 des rapprochements de membres de la noblesse terrienne bretonne, d'intellectuels, de politiques et de membres de l'Eglise catholique dans le cadre de l'Union Régionaliste Bretonne : « L'un des objectifs [est à l'époque] la défense des traditions et des valeurs ancestrales » (Abalain, 2000 : 58).

De l'entre-deux guerres à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, le mouvement breton a été constitué de différents types d'organisations politiques et culturelles aux sensibilités diverses : partis politiques, fédérations, associations culturelles... Ces groupes, aux formes variées, et leurs membres, vont allouer des objectifs différents à l'Emsav mais la langue bretonne a toujours été au cœur des préoccupations. Dans les années 1920-1930, les partis politiques du mouvement breton se développent sur fond de nationalisme, entre autres : le *Parti national Breton* est créé en 1932 par les fondateurs du journal *Breiz Atao* (Bretagne toujours). Ces nationalistes, aux idéologies fascisantes (voir Déniel, 1976 : 194-205) revendiquent l'indépendance et considèrent la langue bretonne comme un élément d'appartenance au peuple breton, une marque d'identité.

Au niveau culturel, les premières associations très liées au mouvement politique œuvrent, également dans l'entre-deux guerres, pour la préservation de la musique bretonne (avec les cercles celtiques, les fêtes folkloriques, ...). Ils œuvrent aussi en faveur de l'usage de la langue bretonne en particulier par l'édition. A côté des publications de l'Église catholique comme *Feiz ha Breiz* (Foi et Bretagne) qui perdurent, d'autres revues en langue bretonne voient le jour. Roparz Hemon, l'une des figures du mouvement breton, fonde *Gwalarn* (Nord-Ouest) en mars 1925, qui « marque l'acte de naissance du nationalisme linguistique » (Calvez, 2000 : 33). Par cette revue, il veut créer une nouvelle littérature bretonne moderne avec une volonté de purisme linguistique et d'élitisme intellectuel. Le mot d'ordre est clair : « Il n'y a pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique » (Extrait du seul manifeste de *Gwalarn* en langue française, cité par Calvez, 2000 : 34). En 1933, Yann Sohier, instituteur laïque et sympathisant communiste, fonde le mouvement *Ar Falz* (la faucille) pour les enseignants laïques qui souhaitent développer l'enseignement du breton. Ses fondements s'inscrivent dans la lignée des propos d'Émile Masson, professeur d'anglais et socialiste, qui au début du XX<sup>ème</sup> siècle propose d'en finir avec l'assimilation de la langue bretonne à l'Église catholique : « Le breton, dialecte celtique, et la foi ne sont pas « frère et sœur » en Bretagne [...] » (Émile Masson, 1914, cité par An Du, 1992 : 102). Dans le programme d'*Ar Falz*, Yann Sohier revendique, sans succès, l'enseignement du breton « comme 'langue véhiculaire de l'enseignement' : le breton comme langue principale, le français, langue auxiliaire » (Extrait du premier numéro du bulletin de liaison d'*Ar Falz* cité par Perazzi, 1998 : 135), dans les écoles publiques. L'association « Ar brezoneg er skol » milite également à partir de 1934 pour l'enseignement du breton à l'école. Malgré un nombre insuffisant de signatures pour obtenir gain de cause, leur pétition obtient à l'époque le soutien de 305 communes en Bretagne sur 634. (Broudic, 1995a : 306).

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, la situation est bien plus permissive envers le breton « qui peut [notamment] être enseigné officiellement dans les écoles – bien qu'en dehors des heures de classe » (Broudic, 1995a : 306), à raison d'1h30 par semaine. Les partis nationalistes voient dans ces concessions du Régime de Vichy et dans le soutien du Reich une opportunité de différencier le peuple breton et d'obtenir l'indépendance d'un Etat breton dans le cadre de l'Europe allemande.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Mouvement breton et ses militants, sont en état de disgrâce aux yeux de l'opinion publique. Dans les représentations sociolinguistiques d'une grande majorité de Bretons, tous les militants pour la langue bretonne sont alors désormais assimilés aux partis nationalistes du mouvement breton, et par ricochet à la collaboration et à des groupuscules fascisants – cet amalgame est encore parfois présent au XXI<sup>ème</sup> siècle dans les discours de personnes interviewées. Il faudra donc attendre quelques années avant de percevoir une « résurgence des mouvements bretons » (Broudic, 1995a, 323), après guerre, grâce à sa composante culturelle. Dans les années 1970, le renouveau de la culture bretonne passe en effet en grande partie par la musique bretonne, dont l'une des figures de proue est représentée par le chanteur et musicien Alan Stivell (voir, entre autres, Kergoat, 1992 : 41-50).

Parallèlement, les revendications pour la reconnaissance officielle et l'enseignement de la langue bretonne reprennent et s'intensifient au moment où les militants prennent conscience de la disparition grandissante de sa pratique sociale. Deux organisations, fondées après guerre ont un rôle déterminant sur la scène publique : « Emgleo Breiz » (Entente Culturelle Bretonne), créée en 1955, et « Kuzul ar Brezhoneg » (Conseil de la Langue Bretonne), fondée en 1959. Elles représentent deux maillons essentiels et opposés de ce militantisme linguistique. La première réalise des actions d'information et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics pour « la promotion de la langue bretonne dans l'éducation, l'information et la vie publique ». Le *Kuzul ar Brezhoneg*, « fidèle aux positions nationalistes défendues par Roparz Hemon », agit surtout au niveau des publications et de la formation en breton, « comme une micro-société – voire une contre société – d'expression bretonne » (Broudic, 1995a :327).

Les actions constantes de ces militants, tant sur le plan de la reconnaissance officielle de la langue bretonne que de la formation des locuteurs, ne sont pas vaines et aboutissent à des réalisations concrètes, dont l'introduction du breton dans l'enseignement n'est pas des moindres. Ainsi, à partir de la fin des années 1970, l'offre d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français s'est progressivement développée en Bretagne, sur le terreau d'une permissivité législative limitée, détaillée précédemment, et grâce aux actions militantes

d'organisations culturelles et politiques. Dans cette région, le système éducatif se caractérise désormais par une situation originale dans la mesure où, sur un territoire relativement restreint – la Bretagne historique – pour une langue régionale particulière – le breton –, trois institutions scolaires distinctes – publique, privée et associative – offrent la possibilité de suivre un enseignement/apprentissage bilingue breton-français de deux à dix-huit ans.

## 1.2. Les « trois *Di(v)* »

Trois offres d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français sont mises à disposition des familles dans l'enseignement public, privé catholique et associatif, respectivement par l'Education Nationale, l'Enseignement Catholique et l'association *Diwan*.

Ces trois filières éducatives sont fréquemment nommées dans l'usage courant les trois « *Di(v)* », en référence aux noms de trois associations, loi 1901 : *Diwan* qui signifie le « germe » en breton, *Div Yezh* « deux langues » et *Dihun* « l'éveil ». Cette dénomination coutumière – les « trois *Di(v)* » – ne correspond toutefois pas à une réalité institutionnelle. Ces trois structures associatives ne se confondent pas avec les trois institutions scolaires qui dispensent ces enseignements/apprentissages bilingues. Afin de mieux comprendre la situation et les confusions faites par les usagers eux-mêmes, il convient de préciser les origines et le statut de ces différentes structures éducatives et associatives.

Après mai 68, une grande partie des militants de gauche du mouvement culturel breton renforce ses actions pour le développement de l'enseignement du breton dans les écoles publiques. A leur tête se trouvent les membres d'*Ar Falz* associés à la Jeunesse Etudiante Bretonne et à l'Union Démocratique Bretonne (UDB). Ils constituent GALV, qui signifie l'appel en breton (voir Broudic, 1995a : 327). Leurs initiatives trouvent enfin un écho au niveau politique, avec, entre autres :

- l'adoption d'une « charte culturelle bretonne<sup>53</sup> » en 1977 sous la présidence de Valéry Giscard D'Estaing. La première partie (« titre I ») de cette charte s'intitule « Enseignement de la langue et de la culture bretonnes ». La *charte culturelle bretonne* va permettre à l'époque de développer des séances d'initiation au breton dans le premier degré sur demande des parents et des options facultatives de breton au collège et au lycée.
- les dispositions octroyées par la circulaire Savary de 1982 en faveur de l'enseignement des langues régionales, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir (*cf.* chapitre 3).

---

<sup>53</sup> Texte téléchargeable via le site internet de l'OPLB : [www.ofis-bzh.org/upload/travail\\_paragraphe/fichier/126fichier.pdf](http://www.ofis-bzh.org/upload/travail_paragraphe/fichier/126fichier.pdf) [dernière consultation le 09 mai 2015]

De manière concomitante, l'association « Skol an Emsav » (l'école du « Mouvement ») dispense des cours de breton pour adultes à partir de 1969. Composée majoritairement d'étudiants et d'enseignants, ses membres décident d'agir pour développer l'enseignement/apprentissage en breton. Fruit de leurs réflexions, l'association Diwan dépose ses statuts le 19 avril 1976 (Perazzi, 1998 : 19- 20) afin de pallier les « carences d'une Education Nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne [...] » comme le stipule l'article 2 de la *Charte des écoles Diwan*<sup>54</sup>, qui régit cette nouvelle organisation. Au-delà de la concrétisation d'attentes parentales en termes de scolarisation en breton pour leurs enfants, à travers Diwan, il s'agit, pour eux, de pourvoir à un manquement de l'Etat français à l'égard du peuple breton et de sa langue (Broudic, 1995a). Diwan ouvre sa première classe immersive en breton à la rentrée scolaire 1977.

En 1979, d'autres parents d'élèves de Rennes se regroupent à leur tour et créent *l'Association des Parents d'Elèves pour l'Enseignement du Breton à l'école publique* (APEEB), qui deviendra Div Yezh en 1995. Les objectifs affichés de cette association étaient « la défense et l'illustration de la langue bretonne dans les établissements scolaires, ce qui fut transformé en 1985 en : la défense des intérêts matériels et moraux de tous les élèves, et notamment de ceux qui apprennent ou souhaitent apprendre le breton, la culture bretonne, s'instruire par le moyen de la langue bretonne. <sup>55</sup> ». L'association *Div Yezh* développe des antennes locales pour soutenir le développement de la filière bilingue dans les différents établissements publics bretons.

Il existe également une association de parents d'élèves pour la filière bilingue privée catholique. Dès 1990, des parents d'élèves ont créé l'association *Dihun* avec pour but « de développer l'enseignement du et en breton, de créer des filières bilingues et d'assurer un soutien pédagogique et promotionnel permanent à celles-ci <sup>56</sup> ».

Ces trois associations sont des acteurs privilégiés dans le développement de ces filières, en particulier lors de demandes d'ouverture de classes supplémentaires. Elles réalisent aussi des actions régulières pour soutenir financièrement les structures locales (festoù-noz, ventes de crêpes, repas, braderie, tombola,...). Implantées dans les établissements, mais également munies d'antennes départementales et régionales, elles font aussi la promotion de cet enseignement via des brochures (voir annexe 9) des réunions d'information, relayant les discours institutionnels en faveur du bilinguisme scolaire breton-français et les discours

---

<sup>54</sup> Voir le site Internet de l'association Diwan Breizh : <http://www.diwanbreizh.org> [dernière consultation le 15 avril 2015]

<sup>55</sup> Voir le site Internet de l'association Div Yezh : <http://div-yezh.bzh> [dernière consultation le 15 avril 2015]

<sup>56</sup> Voir le site internet de l'association Dihun : <http://dihun.com> [consulté à plusieurs reprises, dernière consultation le 15 avril 2015]

scientifiques concernant l'apprentissage précoce des langues. Elles organisent des colloques, tel que celui intitulé « Quelle politique linguistique pour la Bretagne du XXIème siècle » proposé par *Dihun* en juin 2010. Elles mettent aussi en place des rencontres régulières dont leurs assemblées générales annuelles. Lors de ces événements, elles font intervenir des spécialistes (linguistes, sociolinguistes, psycholinguistes, politiques...), comme Gilbert Dalgalian, Henriette Walter ou Lena Louarn<sup>57</sup>, pour sensibiliser le grand public. Ces associations s'appuient sur des études extérieures (scientifiques ou non) et en effectuent également en interne pour produire leurs plaquettes de promotion et leurs bilans d'activités. Elles sont parfois même, forces de propositions quant aux choix pédagogiques pour le développement et l'amélioration de cet enseignement/apprentissage. L'association *Dihun* a ainsi développé ce que ses membres actifs appellent le « Plan Multilingue Breton » (PMB) en vue de « développer un projet d'enseignement intégré des langues [breton, français, anglais] de la maternelle au lycée [...]»<sup>58</sup> selon une méthode développée par Josep Artigal, mise en pratique dans des ikastolas, écoles basques, en Euskadi du Sud dans le cadre du programme « Eleanitz »<sup>59</sup>. Le PMB a reçu le « label européen des langues » décerné par l'Union Européenne en 2008. Il a été testé en tant que projet pilote dans certaines classes de la filière bilingue catholique, notamment dans le Morbihan, pendant quelques années. Cependant il ne semblerait plus faire partie des programmes à la rentrée scolaire 2014/2015.

Ces différentes initiatives sont sûrement une partie des raisons pour lesquelles une majorité de Bretons assimilent les trois filières d'enseignement/apprentissage bilingues bretons-français à ces trois associations de parents d'élèves qui agissent pour leur développement. Pourtant, il est essentiel d'effectuer une distinction notamment dans la mesure où, comme cela sera perceptible dans certains extraits d'entretien, le type de système scolaire – public, privé catholique ou associatif sous contrat – a un impact considérable sur le choix de l'école pour la scolarisation des enfants, en fonction du propre vécu scolaire de leur parents et de leurs rapports à ces différentes institutions, de leur connaissance ou méconnaissance de leurs fonctionnements. Ainsi, *Diwan* est une structure éducative à part entière, à statut associatif. La majorité de ses écoles et collèges a désormais un statut d'établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat français<sup>60</sup>, établi après cinq années de fonctionnement. *Div Yezh* et *Dihun* sont des associations de parents d'élèves mais

---

<sup>57</sup> Conseillère régionale, 3ème vice-présidente en charge des langues de Bretagne et présidente de l'Office Public de la Langue Bretonne

<sup>58</sup> Extrait du magazine d'information de *Dihun Breizh*, consacré au PMB, voir annexe 9

<sup>59</sup> Voir <http://www.eleanitz.org>

<sup>60</sup> Un descriptif des différents types de contrat établis entre les établissements privés et l'Etat français est disponible sur le site du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : <http://www.education.gouv.fr/cid251/les-etablissements-d-enseignement-prive.html> [dernière consultation le 15 avril 2015]

elles ne régissent pas les filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français publique et privée, qui sont respectivement administrées par l'Education Nationale et la DDEC.

Une fois ce constat établi, il apparaît intéressant de distinguer ces trois filières bilingues du point de vue de leur développement et de leur fonctionnement, à partir des choix pédagogiques et linguistiques qu'elles effectuent pour cet enseignement/apprentissage, comme trois modèles éducatifs que je qualifierais de « semi-indépendants ».

### 1.3. Trois modèles d'enseignement/apprentissage bilingues distincts ?

Dans les faits, les parents qui résident en Bretagne ont la possibilité de faire apprendre et en breton à leurs enfants par voie de scolarisation dans l'une de ces trois filières. Elles se caractérisent par leurs statuts administratifs différents et la mise à disposition de structures éducatives et d'établissements propres. En cela, ces structures correspondent à trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français distinctes, qui accueillent chacune un certain nombre d'élèves. Pourquoi, *a priori*, des parents choisiraient-ils alors l'une de ces filières, en particulier, plutôt qu'une autre lorsqu'ils décident de scolariser leurs enfants dans l'enseignement bilingue breton-français ? Qu'est-ce qui caractérise ces structures administratives et pédagogiques, du point de vue de leur développement et de leur fonctionnement administratif, pédagogique et linguistique ?

#### 1.3.1. Descriptif général et développement des trois filières

Année scolaire 2014/2015	Diwan	Enseignement bilingue breton-français public	Enseignement bilingue breton-français privé catholique
Nombre total d'élèves scolarisés dans la filière <sup>61</sup>	3854	6887	5099
Nombre d'écoles élémentaires	45	96	70
Nombre de collèges	6	21	21
Nombre de lycées	1 (Carhaix)	7	1 (Lesneven)
Pourcentage d'élèves scolarisés par filière (de la maternelle au lycée)	24,33%	43,48%	32,19%

Tableau 1-Effectifs et données générales des trois filières bilingues

<sup>61</sup> Office public de la langue bretonne, septembre 2014, les chiffres de la rentrée scolaire de l'enseignement bilingue en 2014, Rapport de l'observatoire des pratiques linguistiques, pôle étude et développement.

### *Les écoles Diwan*

La première classe de maternelle Diwan a ouvert à la rentrée scolaire 1977 à Ploudalmézeau avec 5 élèves et un instituteur bretonnant, Denez Abernot, également musicien, auteur compositeur et interprète. Puis, l'association a progressivement développé son propre système éducatif, sous statut associatif, de la maternelle au lycée en un peu plus d'une vingtaine d'année. Diwan est un réseau associatif, sous contrat privé avec l'Etat, mais gère son développement en interne. Les parents d'élèves sont très impliqués dans l'organisation et le développement de cette filière, tant au niveau de son fonctionnement pédagogique (via le Conseil Pédagogique et l'Association pour l'Education Populaire) qu'au niveau de son financement par le biais des *Skoazell*, c'est-à-dire des comités de soutien qui réalisent des actions pour la collecte de fonds (vente de calendrier, de T-shirts, organisations de journées ou soirées à thème...).

« Les parents d'élèves sont les partenaires de l'établissement scolaire. Leur droit à l'information et à l'expression est respecté. Au travers de structures adaptées, ils accèdent à l'information, proposent et suscitent la réflexion sur la vie scolaire de Diwan. L'ensemble des parents, au travers de l'A.E.P., de son bureau et des structures mises en place (commissions), peut participer à la vie éducative de l'établissement suivant des modalités précisées par le règlement intérieur, à sa gestion, à son image sur et dans l'environnement de celle-ci. Dans les établissements secondaires, cette participation des parents se fait par le biais de leurs délégués au sein du conseil d'établissement pour les aspects pédagogiques et éducatifs, et de leurs délégués au conseil d'administration pour les aspects financiers.<sup>62</sup> »

Lors de l'année scolaire 2014/2015, l'association Diwan comptait 3854 élèves scolarisés dans 45 écoles, 6 collèges et 1 lycée soit 24,33% des élèves scolarisés dans l'une des trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français sur l'ensemble de la Bretagne à 5 départements. L'un des enjeux majeurs de cette filière à l'avenir réside dans son extension territoriale. En effet, l'absence d'un maillage territorial équilibré des établissements, particulièrement dans le secondaire, freine la continuité de cette scolarité bilingue au sein de l'association Diwan. L'existence d'un seul lycée inclut notamment des contraintes géographiques et organisationnelles qui freinent certains parents. Cela sera perceptible dans les discours des personnes interviewées pour cette recherche.

### *Les classes bilingues de l'enseignement public*

La première classe de la filière bilingue breton-français, à parité horaire, de l'Education nationale voit le jour à l'école publique de Saint-Rivoal, petite commune du Finistère, en

---

<sup>62</sup> Extrait du site internet de Diwan Breizh, rubrique « Présentation de Diwan- les familles » : [www.diwanbreizh.org/](http://www.diwanbreizh.org/) [dernière consultation le 19 mai 2015]

1982. L'école de la Liberté à Rennes et Saint-Roch à Lannion ouvrent également une section bilingue l'année suivante. Lors de l'année scolaire 2014/2015, cette filière du système éducatif public a atteint les 6887 élèves scolarisés dans 96 écoles, 7 collèges et 21 lycées soit 43,48% des élèves inscrits dans l'une des trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français sur l'ensemble de la Bretagne à 5 départements.

Dans le système public, bien que la loi l'y autorise depuis 1982 (*cf.* chapitre 3), les ouvertures de classes bilingues résultent généralement de longues demandes réitérées des parents d'élèves et parfois d'actions plus visibles dans l'espace public et social (rassemblements, manifestations, occupations de locaux...), comme en témoigne régulièrement la presse locale (voir également annexe 9)



Figure 6 - Le télégramme-article du 03 septembre 2013

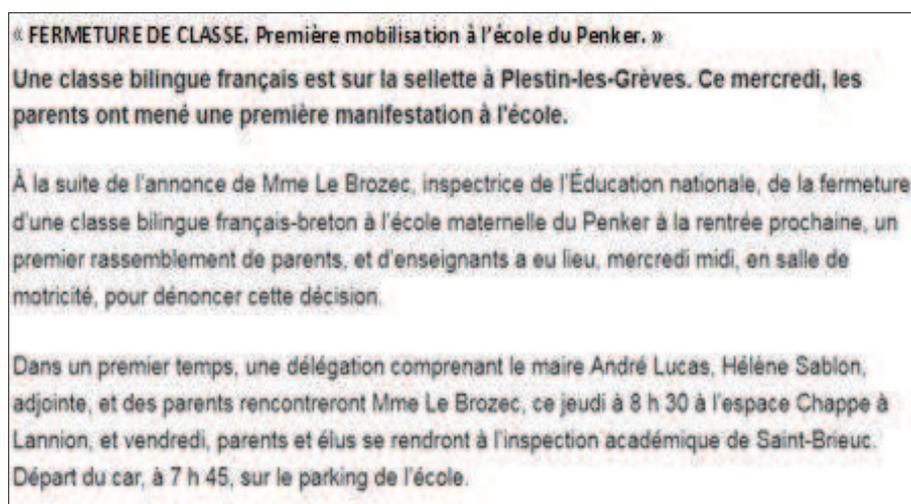


Figure 7- Ouest-France- en ligne- article du 08 avril 2015

En effet, l'Education Nationale fonctionne, comme pour le système d'enseignement monolingue dans lequel sont intégrées les filières bilingues, sur le principe du nombre

d'élèves préinscrits l'année précédente pour ouvrir ou fermer une classe bilingue breton-français. Cela tient alors souvent à un ou deux élèves préinscrits de plus ou de moins. Des familles se voient donc refuser l'ouverture d'une classe ou d'une nouvelle filière bilingue dans leur établissement public de proximité.

### Les classes bilingues de l'enseignement privé catholique

Dans l'enseignement privé catholique, les premières classes bilingues breton-français ouvrent dans les écoles de Guissény dans le Finistère et de Vannes dans le Morbihan à la rentrée scolaire de 1990. En 2014/2015, 5099 élèves étaient scolarisés dans cette filière de la maternelle au lycée, soit 32,19% de l'effectif total des élèves inscrits en classe bilingue breton-français sur l'ensemble de la Bretagne historique. Des dires du responsable en charge de la langue bretonne de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) du Finistère, rencontré en mars 2010, les ouvertures de sections bilingues dans les écoles privées catholiques découleraient, elles, d'un processus différent. L'institution privée catholique, dans une politique de « pôles », repèrerait des bassins de demandes d'ouverture et ouvrirait une section bilingue dans une école à tous les niveaux, de la petite section au CM2, quel que soit le nombre d'élèves inscrits. Leur préoccupation serait le développement d'un maillage territorial de la filière, progressif et équilibré, autour des collèges, puis des lycées. Ce développement est envisagé à la manière de celui du « pôle Rennes » (figure 8)

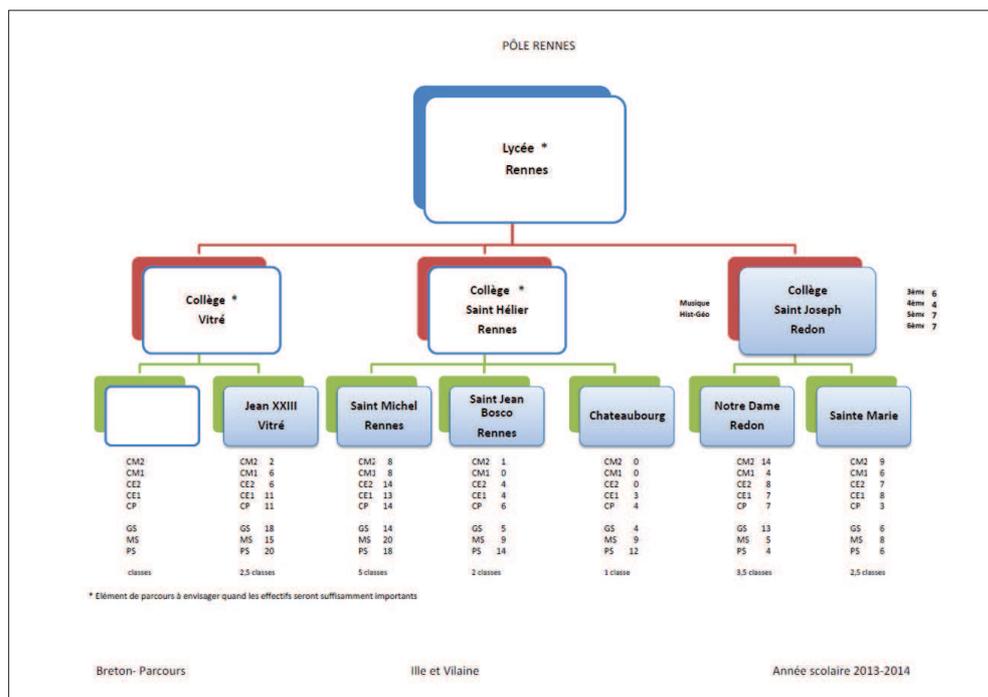


Figure 8 - Pôle Rennes- Enseignement bilingue privé catholique<sup>63</sup>

<sup>63</sup> Document téléchargeable fourni par l'Académie de Rennes dans sa rubrique « Enseignement du breton » sur

Selon le schéma ci-dessus, des écoles primaires privées catholiques proposent un enseignement/apprentissage bilingue breton/français dans une ville (Rennes) et ses alentours, autour d'un collège de proximité proposant également cette possibilité en continuité. Et, lorsque les effectifs ne sont pas suffisants pour ouvrir des classes bilingues dans le collège de proximité, les élèves sont invités à rejoindre l'établissement secondaire, doté d'une filière bilingue, le plus proche. En l'occurrence, il s'agit du collège Saint Joseph de Redon à 65 km de Rennes. Mais d'autres collèges de proximité et un lycée sont pressentis comme « Élément de parcours à envisager quand les effectifs seront suffisamment importants » (cf. légende de la figure 8) Il est à noter que ce fonctionnement par « pôles » géographiques fait désormais partie des préoccupations des responsables du développement de l'ensemble des trois filières bilingues breton-français dans l'Académie de Rennes, avec le soutien de l'OPLB en charge de « la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue<sup>64</sup> ». L'Académie de Rennes diffuse donc désormais des documents qui représentent l'ensemble des implantations des trois filières bilingues, selon ce modèle par « pôles » géographiques<sup>65</sup>, dont est issue la figure 8. En outre, l'antenne de l'association *Dihun Liger Atlantel* (Loire Atlantique) indique également sur son site internet que « Dihun est à l'origine de l'ouverture de la majorité des filières bilingues dans l'enseignement catholique<sup>66</sup> ». Le poids de la demande parentale serait donc également un élément décisif pour ces ouvertures dans l'enseignement privé catholique.

### **1.3.2. Des fonctionnements pédagogiques et linguistiques divergents ?**

Il existe donc trois filières administrativement distinctes qui proposent un enseignement/apprentissage bilingue breton-français en Bretagne. Bien que soutenues par des instances officielles de la Région comme l'OPLB, les institutions dont elles émanent – l'association Diwan, l'Éducation Nationale et la DDEC – ont chacune la responsabilité du développement de leur propre filière en matière d'effectifs et d'ouvertures d'établissement. Mais ont-elles des fonctionnements identiques ou divergents en termes d'usage des langues d'enseignement, de curricula, d'évaluations... ?

#### *Parité horaire- immersion linguistique*

L'un des critères distinctifs de ces trois filières concerne la répartition horaire d'usage des deux langues de scolarisation. Les écoles associatives Diwan fonctionnent sur un principe

---

<http://www.ac-rennes.fr> [dernière consultation le 16 avril 2015]

<sup>64</sup> Voir les missions de l'OPLB sur <http://www.fr.opab-oplb.org/137-l-oplb.htm>, [dernière consultation le 29 avril 2015]

<sup>65</sup> <http://www.ac-rennes.fr>, rubrique « Enseignement du breton » [dernière consultation le 16 avril 2015]

<sup>66</sup> Voir le site internet de l'association Dihun : <http://www.dihun44.com/> [dernière consultation le 15 avril 2015]

immersif en breton. En effet, les écoles Diwan ont été créées sur le modèle des ikastolas au Pays basque qui proposent un enseignement en immersion dans la langue cible. Ainsi, à Diwan, l'enseignement/apprentissage s'effectue en breton dès la maternelle, pour toutes les matières scolaires et c'est également la langue de vie de la classe. L'introduction de l'enseignement/apprentissage du et en français intervient petit à petit à partir du CE1. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture s'effectue donc en breton.

Les classes bilingues publiques et privées catholiques appliquent, elles, le principe de la parité horaire, soit 50% du temps en breton, 50% du temps en français. L'ensemble des enseignements sont assurés par un(e) seul(e) enseignant(e) bilingue, à l'exception de rares cas, autour de Vannes notamment, où la règle est un enseignant/une langue. Par ailleurs, le choix de la langue de vie de la classe est laissé à la discrétion de l'enseignant. Cela peut donc largement varier d'une classe à l'autre, en fonction de l'âge et/ou du niveau linguistique des élèves, mais aussi des enseignants et de leur conception de l'enseignement bilingue. Pour atteindre les objectifs linguistiques fixés, certains enseignants font le choix du breton comme langue véhiculaire, même lors des apprentissages disciplinaires en français (Broudic, 2011 : 34). Pourquoi alors ce choix de la parité horaire ?

Selon l'arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale relatif à « l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections 'langues régionales' des collèges et lycées » publié au JO le 24 mai 2003, « aucune discipline, ou aucun domaine disciplinaire, autre que la langue régionale, ne peut être enseigné exclusivement en langue régionale<sup>67</sup> ». Cette vision de la parité horaire repose notamment sur le principe d'interdépendance linguistique décrit par Cummins (1991) sur lequel s'appuient par exemple les Basques pour le développement de leur « Curriculum pour la période de la scolarité obligatoire »<sup>68</sup> à destination des élèves des établissements publics. C'est un programme d'enseignement intégré des langues, de la maternelle au lycée, dans lequel on favorise les transferts, les comparaisons et les généralisations. On se base sur la complémentarité des apprentissages et les spécificités de chaque langue sont prises en compte par approche contrastive dans une perspective plurilingue. Dans les filières d'enseignement bilingue en Bretagne, les enseignements dans les deux langues semblent plus cloisonnés. En pratique, ces trois filières s'appuient toutes sur le même programme scolaire, à savoir celui du système monolingue établi par l'Éducation Nationale. Elles en font d'ailleurs un argument favorable pour la promotion de leur filière, à l'instar de l'Académie de Rennes qui indique dans sa

---

<sup>67</sup> Extrait de l'article 2 de l'arrêté du 12 mai 2003, publié au Journal Officiel le 24 mai 2003, consultable sur le site du Ministère de l'Éducation nationale : [www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MENE0301049A.htm](http://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MENE0301049A.htm) [dernière consultation le 19 mai 2015]

<sup>68</sup> Voir <http://www.euskalcurriculum.net/>, Ossa (2006)

brochure de promotion de « l'enseignement bilingue français/breton à l'école publique<sup>69</sup> » :

« Les enfants partagent la même cour que les autres enfants, la même cantine, la même garderie etc. Les enseignements dispensés sont ceux des programmes nationaux en vigueur ».

Au niveau primaire, dans le public, la répartition horaire se fait par discipline. Dans le privé, le développement d'un PMB (« Programme Multilingue Breton ») tend à aller dans le sens d'un enseignement intégré des langues. Cependant, comme je l'ai évoqué, ce programme ne provient pas de la Direction de l'Enseignement Catholique mais de travaux de recherche de l'association de parents d'élèves Dihun. Il n'a donc pas été appliqué dans l'ensemble du réseau d'écoles bilingues catholiques en Bretagne. Il est, semble-t-il, resté à l'état de projet pilote. D'après un écrit produit en 2014 par deux militants, Yannig Baron (fondateur et ancien président de Dihun) et Jean Claude Le Ruyet (ex-conseiller pédagogique en breton pour les écoles privées catholiques du Morbihan), le PMB serait désormais écarté du fonctionnement général des écoles catholiques bilingues breton-français. Dans leur document, intitulé *Tan BA'N TI ! Amzer Al Ludu pe Amzer ar Feniks ? - Le temps des cendres ou le temps du Phoenix*, ils imputent une partie de la baisse des effectifs en classe bilingue breton-français dans la filière catholique du fait de l'abandon ou du non développement de ce PMB. Aucune étude approfondie ne prouve cet état de fait. Toujours est-il que la plaquette d'information de l'enseignement catholique de Bretagne n'en fait pas mention. Cette séparation des langues d'enseignement est renforcée au collège et au lycée puisque seules certaines matières sont enseignées en breton sur le principe un enseignant-une matière. Il y a donc nécessairement des disciplines qui ne sont enseignées qu'en français dans ces filières bilingues publiques et privées. Plus qu'un découpage temporel, la parité horaire crée alors un cloisonnement entre les langues. Les matières sont dispensées dans l'une ou l'autre langue, même si quelques passerelles, phases de transposition, sont aménagées à l'école primaire.

L'analyse de la Charte de Diwan et des textes officiels de l'association<sup>70</sup> mettent en évidence la vision monolingue de l'enseignement des langues dans ce système : l'objectif est de corriger la dissymétrie propre à la répartition langagière au sein du paysage sociolinguistique breton (Vetter, 2013, 163). Les fondements de l'enseignement dans les trois systèmes éducatifs bilingues (publique, privé et associatif), en Bretagne, influencés par la tradition éducative monolingue de la France, reposent toujours sur la conception d'un

---

<sup>69</sup> Brochure téléchargeable sur le site de l'académie de Rennes, rubrique « enseignement du breton » : <http://www.ac-rennes.fr> [dernière consultation le 16 mai 2015]

<sup>70</sup> <http://www.diwanbreizh.org>, consulté le 06 mai 2014

« bilinguisme idéal », entendu comme la somme de deux monolinguismes :

« A Diwan, la plus grande partie des parents ne parlent pas le breton et cependant, les élèves deviennent parfaitement bilingues à la fin du cycle primaire.<sup>71</sup> »

En effet, bien que les réalités diffèrent quelque peu, les objectifs de ces trois filières bilingues sont clairement affichés :

« Les enfants scolarisés à DIWAN doivent posséder en français, à l'issue du cycle primaire, une connaissance et une compétence égale à celles des enfants sortant du système unilingue ainsi qu'une égale compétence dans les deux langues<sup>72</sup>. »

« A l'école maternelle et élémentaire, l'élève inscrit en classe bilingue utilise les 2 langues. Certains enseignements sont dispensés en français et d'autres en breton<sup>73</sup>. »

« L'utilisation des deux langues dans les différentes disciplines confère à chacune d'elles une valeur identique : on apprend en breton et en français. [...] Le programme est identique à celui des classes monolingues avec cependant, des programmations spécifiques en langue régionale qu'il est primordial d'établir dans la filière au sein de chaque établissement<sup>74</sup>. »

Dans une brochure de promotion de l'enseignement bilingue, intitulée « Offrez à votre enfant le meilleur départ possible dans la vie. Choisissez l'enseignement bilingue », l'Office de la langue bretonne<sup>75</sup> précise :

« Les évaluations des Inspections académiques ont montré que les enfants bilingues ont à l'issue du CM2 au minimum la même compétence en français que les enfants ayant suivi un cursus exclusivement en français. Vous pouvez être certain que grâce à l'enseignement bilingue, vous aurez donné à votre enfant la clé la plus sûre pour la maîtrise de ces deux langues, mais également bien d'autres encore... »

Ce dernier argument nous mène bien entendu à nous interroger sur les attentes parentales, et plus largement sociétales, vis-à-vis de cet enseignement. Il apparaît intéressant de se demander s'il y a corrélation entre la demande sociale et l'offre proposée par ces trois filières d'enseignement bilingue breton-français.

---

<sup>71</sup> [www.diwanbreizh.org](http://www.diwanbreizh.org), rubrique « Enseignement : l'immersion une stratégie pour le bilinguisme ».

<sup>72</sup> [www.diwanbreizh.org](http://www.diwanbreizh.org), rubrique « Enseignement : le primaire ».

<sup>73</sup> Extrait de la brochure de promotion de « l'enseignement bilingue français/breton à l'école publique » de l'Académie de Rennes.

<sup>74</sup> Extrait du projet bilingue de l'enseignement catholique du Finistère, p. 12-13.

<sup>75</sup> Brochure diffusée par l'Office public de la langue bretonne en 2008, p. 5.

### *Evaluations et développement de curricula spécifiques:*

Lorsque l'on aborde, avec des parents, la question de la possibilité de scolarisation en filière bilingue breton-français du jeune enfant, deux interrogations principales, que j'illustrerai dans les analyses, reviennent de manière récurrente : les résultats scolaires et le programme dispensé. Alors y-a-t-il des différences en termes d'évaluations et de résultats scolaires entre les élèves des classes monolingues et ceux des classes bilingues breton-français et, entre les élèves des différentes filières bilingues ? En dehors des apports linguistiques, y a-t-il des programmes spécifiques à ces filières d'enseignement/apprentissage bilingue ? On évoque souvent « l'esprit Diwan » (cité par Broudic, 2011 :45), une sorte de philosophie éducative particulière : qu'en est-il réellement ? Y a-t-il le développement officiel d'une pédagogie différenciée par et pour ces filières bilingues ?

En ce qui concerne les matières générales, les élèves des filières bilingues sont évalués comme les autres élèves grâce aux évaluations nationales, notamment en fin de CM2. Les résultats de ces évaluations montrent que les élèves scolarisés en classe bilingue immersive en breton ou à parité horaire breton-français ont des résultats identiques à ceux des élèves des classes monolingues dans les différentes disciplines scolaires. Aux dires des militants associatifs, ils seraient même parfois supérieurs, notamment en mathématiques, mais je ne dispose pas de chiffres pour attester de la véracité de ces propos.

Pour ce qui est du breton, l'évaluation académique s'appuie sur les niveaux décrits par le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). En mai 2009, « 789 élèves de CM2 des trois réseaux bilingues ont été évalués dans les quatre activités langagières [compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite] au niveau A2 et dans les deux activités langagières de compréhension (orale et écrite) au niveau B1<sup>76</sup> ».

	<b>Diwan</b>	<b>Public</b>	<b>Privé</b>
<b>CO</b>	100%	96%	94%
<b>CE</b>	98%	83%	78%
<b>EO</b>	97%	87%	84%
<b>EE</b>	95%	78%	75%
<b>Niveau A2</b>	93%	71%	67%
<b>Niveau B1</b>	63%	25%	31%

**Tableau 2 - Compétences en langue bretonne d'après les résultats de l'évaluation du niveau en langue bretonne des élèves de CM2 bilingue, en mai 2009, réalisée par l'académie de Rennes.**

<sup>76</sup> <http://espaceeducatif.ac-rennes.fr>, rubrique « langues régionales », section « évaluation CM2 bilingue », document « Evaluation académique de mai 2009- analyse générale »

En moyenne, 77% des élèves atteignent le niveau A2 dans les quatre compétences et un peu moins de 40% le niveau B1 en compréhension. Le rapport d'analyse précise une amélioration des résultats par rapport à l'année précédente. Les résultats sont plus élevés pour les élèves de Diwan qui ont un enseignement/apprentissage du et en breton par immersion. Ils approchent les 100% de réussite au niveau A2. Les deux autres filières, à parité horaire, présentes des résultats relativement similaires l'une à l'autre avec un peu moins de 70% de réussite au niveau A2. Ces résultats d'évaluation par les critères du CECRL semblent donc relativement bons. Toutefois, comme le souligne certains acteurs de terrain, il s'agirait de s'interroger sur la pertinence de ces critères qui n'ont pas été conçus pour évaluer l'enseignement bilingue, et sur les niveaux atteints après huit ans d'enseignement/apprentissage bilingue (à parité horaire et immersif), qui sont en lien avec les objectifs fixés par le projet académique. Aussi, ce type d'évaluations ne nous permet absolument pas de conclure quant aux niveaux atteints et aux compétences bilingues acquises par ces élèves via la scolarisation, quelle que soit la filière d'enseignement choisie par leurs parents.

Pour ce qui est des pratiques pédagogiques, à l'exception de possibles évaluations en interne par les acteurs de terrain eux-mêmes, les programmes mis en œuvre et les choix pédagogiques effectués par les professionnels de l'éducation des trois filières bilingues breton-français n'ont, semble-t-il, pas fait l'objet d'études scientifiques approfondies, extérieures à ces filières, pour le moment. Je peux seulement signaler qu'après avoir interrogé différents responsables pédagogiques des trois filières, il m'a été indiqué qu'il n'y avait pas de pédagogie différenciée pour l'enseignement bilingue appliquée à l'ensemble des structures. Comme me l'a précisé la responsable pédagogique de l'association Diwan, le choix des méthodes et démarches pédagogiques appliquées relève de la responsabilité de chaque enseignant. Il y a des sensibilités communes pour des approches pédagogiques particulières telle que Montessori ou Freinet mais rien n'est imposé et/ou généralisé. Le seul socle commun et obligatoire reste les programmes de l'Education Nationale, identiques à ceux de l'enseignement monolingue français. Ainsi, pour ce qui est de l'apprentissage de la lecture il s'effectue, majoritairement, comme dans les classes monolingues, dans une langue unique d'abord, Diwan en breton, les deux autres majoritairement en français bien qu'il puisse s'agir du breton ; puis, lorsque les élèves ont atteint un niveau de maîtrise jugé suffisant, la lecture dans la deuxième langue est introduite. Cependant, les pratiques de terrain et les résultats des recherches scientifiques actuelles sur la bi-littéracie mènent au développement de pratiques innovantes, à l'exemple de la sortie de *Ninnog ha Tudi* en juin 2014, première méthode de lecture sur trois niveaux proposant « des outils pour une entrée bilingue breton-français dans

la lecture-écriture » (Ar C'hozh, Palud (et al.), 2014 : 1), à partir du CP.<sup>77</sup>

Mais de quel breton s'agit-il ? Quel breton est enseigné dans les classes bilingues ? Plusieurs registres, variétés de la langue bretonne, coexistent en Bretagne (*cf.* chapitre3). Mais, que doit-on enseigner à l'école et pourquoi ? Ce sont bien là des questions essentielles auxquelles sont confrontés les enseignants de breton aujourd'hui.

### **1.3.3. Quel(s) breton(s) pour quelle(s) pratique(s) ?**

Le breton qui est enseigné dans les écoles n'est pas le breton hérité, transmis pendant des générations et des générations. Cette situation mérite d'être éclairée. En effet, la grande majorité de ceux qui parlent encore quotidiennement breton sont des ruraux âgés, qui savent rarement lire et écrire cette langue. Elle est pour eux celle de la première socialisation, celle du cœur, des échanges entre pairs. C'est la langue de l'affectif qui, en tant que telle, bénéficie d'un prestige latent : « Racontées en breton, les histoires sont plus drôles » ; « Le vocabulaire du breton est imagé ». Ce sentiment va de pair parfois avec des représentations négatives : cette langue est passée, voire dépassée ; c'est une langue de paysans qui est truffée de mots français : « Il n'y a même pas de mot pour dire télévision ! » (Adam & Calvez, à paraître). Il s'agit de variétés de breton vernaculaire, souvent qualifié de « populaire » ou de « traditionnel » (Le Pipec, 2014). Jusque dans les années 1950, ces « badumes » (Le Dû & Le Berre, 1996 : 16) ont été la langue principale d'une société traditionnelle paysanne, plus ou moins fortement encadrée par une Eglise qui avait, de son côté, forgé des registres standards du breton correspondant peu ou prou aux diocèses (*cf.* chapitre3). Dans l'entre-deux guerres, des intellectuels de la frange nationaliste du mouvement breton, membres de *Gwalarn* avec Ropars Hemon en chef de file, développent une autre variété de breton, qu'ils souhaitent distincte de ces badumes et épurée de toute trace de français. Pour cela, ils développent notamment un certain nombre de néologismes, à partir des autres langues celtiques, qui restent souvent incompris des locuteurs premiers. Cette variété de breton est appelée « néo-breton, parce que ses pratiquants l'ont pour la plupart apprise comme langue seconde » (Le Dû, Le Berre, 2014 : 49). Parallèlement, d'autres militants estiment qu'une évolution de la langue est possible sans rupture totale avec les badumes et le monde rural où ils sont pratiqués. Ils pratiquent alors « une forme intermédiaire de breton » (Le Dû, Le Berre, 2014 : 51) qui se situe à mi-chemin entre les variétés vernaculaires du breton et le néo-breton. Ce registre du breton a cependant eu des difficultés à s'imposer :

---

<sup>77</sup> Voir <http://crdp.ac-rennes.fr/tes/site>

« L'appauvrissement démographique des campagnes et l'urbanisation culturelle du monde rural dans les années de l'après-guerre semblaient condamner cette forme intermédiaire, adossée à la pratique populaire des *badumes*, à décliner au même rythme que ces derniers. » (Le Dù, Le Berre, 2014 : 51)

Pour ce qui est de l'écrit, il existe également plusieurs orthographe du breton, associées aux différents courants de pensées culturels et politiques bretons qui ont choisi d'écrire en langue bretonne. En 1941, les tenants de la branche nationaliste du mouvement breton adoptent une orthographe unifiée, appelée *peurunvan*, qui réunirait les différentes variétés dialectales du breton, nommées KLTG pour *Kerne, Leon, Treger* et *Gwened* en breton, en référence aux quatre évêchés de Basse-Bretagne (cf. chapitre 3). Cette écriture unifiée repose sur les travaux de codification de Jean-François Le Gonidec au début XIX<sup>ème</sup> siècle et d'unification de la langue réalisés par les membres de *Gwalarn*, sous l'influence de François Vallée.

En 1956, les membres d'*Emgleo Breiz*, qui refusent d'utiliser cette orthographe, associée à la collaboration, en diffusent une autre, l'orthographe dite universitaire, ou *skolveuriek* en breton. Développée grâce aux travaux du chanoine Falc'hun, elle propose une codification séparée pour la variété dialectale usitée autour de Vannes. Depuis 1975, il existe également une troisième orthographe dite « interdialectale » - *etrerannyezhel* en breton – « utilisée notamment par F. Morvannou dans sa méthode d'apprentissage de la langue intitulée *Le breton sans peine*. » (Abalain, 2000 : 117). Au début des années 70, dans une approche écologique des langues, la volonté d'unification de la langue bretonne semble ressentie comme une nécessité face à sa rapide disparition. Dans les classes bilingues, l'orthographe surunifiée de la langue bretonne devient la référence.

La véritable prise en compte de la langue bretonne comme réalité culturelle se fait à partir de 1982, à la suite des lois de décentralisation. On a créé des régions ; on veut bien reconnaître leurs cultures. C'est à ce moment-là que se diffuse et que s'étend socialement ce nouveau breton écrit normalisé, implicitement soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales.

« Depuis la création de la licence de breton [1981] et du CAPES [1986] puis le développement de l'enseignement bilingue, le *peurunvan* (« complètement unifié ») de 1941 est de fait ultra-majoritaire dans l'enseignement primaire et secondaire. C'est en outre l'orthographe de l'université de Rennes, de l'IUFM [aujourd'hui ESPE], de Diwan, d'Ofis ar Brezhoneg (office de la langue Bretonne, [...]) Le *peurunvan* est aussi la norme orthographique de la maison d'édition TES, rattachée au CDDP de Saint-Brieuc, qui publie depuis 1994 du matériel pédagogique distribué gratuitement aux écoles des trois filières. » (Moal, 2009 : 27).

Dans le cadre du CAPES, le choix est d'ailleurs laissé aux candidats de composer dans l'orthographe qu'ils souhaitent (Calvez, 2012b). Sur tout le territoire de la Bretagne, la visibilité de la langue éclate de plus en plus, dans sa version unifiée, quand bien même les bretonnants de naissance ne comprendraient pas ce néo-breton. « Ce breton remplit un rôle institutionnel : il est un symbole – à savoir, étymologiquement, un *signe de reconnaissance* – et il aspire à tenir le rôle de norme prescriptive et normalisatrice, à l'instar du modèle français. » (Calvez, 2012a : 126).

Pour autant, l'école peut-elle enseigner le breton des « ruraux âgés » ? Si elle ne le fait pas, ce n'est pas parce qu'ils sont ruraux mais parce que leur breton ne s'apprend pas à l'école : il s'attrape. La sphère sociolinguistique où s'épanouit cette langue est celle du privé, de l'échange informel et chaleureux : au sein de cette sphère les locuteurs ne sont séparés par aucune limite institutionnelle ou symbolique. Ces caractéristiques ne sont pas toujours compatibles avec la nature de l'école dont la fonction est, intrinsèquement, de répandre un registre formel et commun. Quoi qu'il en soit, les élèves qui sortent des filières bilingues pratiquent entre eux un breton qui n'a pas encore fait l'objet d'analyse (socio-)linguistique. Jean Le Dû et Yves Le Berre soulignent toutefois la résurgence d'un breton intermédiaire, entre la langue d'autrefois et les besoins de communication actuelle :

« La baisse spectaculaire de la pratique du breton éloigne de plus en plus les journalistes et les enseignants, majoritairement jeunes, des badumes [...] un sentiment de frustration les entraînent à truffier leurs discours de mots marqués localement pour essayer de rendre leur parler plus authentique [...] Des maîtres vont donc s'efforcer de 'localiser' leur breton. [...] Cette nouvelle variété de langue est une sorte de voie du juste milieu qui joue actuellement le rôle de langue communautaire au sein de toute une couche plutôt jeune, instruite et alternative de la population » (Le Dû, Le Berre, 2014 : 53)

Cette réflexion autour des variétés de breton implique naturellement des interrogations quant aux pratiques et aux rapports aux langues des enseignants des classes bilingues breton-français.

### *Les enseignants des classes bilingues*

Les profils sociolinguistiques, la formation et les pratiques linguistiques des enseignants bretonnants, eux-mêmes, varient énormément d'un enseignant à un autre. En effet, parmi ces professeurs, il y a quelques locuteurs qui ont le breton, si ce n'est pour langue première de socialisation, comme langue de vie depuis leur enfance. Ils pratiquent la langue bretonne au quotidien et ont choisi, ensuite, de devenir enseignant, en filière bilingue. Leurs pratiques du breton se rapprochent des badumes et en cela représentent une forme de breton intermédiaire tel qu'évoqué précédemment.

Les autres professeurs des écoles, soit sont déjà enseignants en classe monolingue, soit ont choisi à un moment de leur cursus scolaire de devenir enseignant et s'orientent ensuite vers l'enseignement bilingue. Il leur faut alors suivre une formation linguistique en breton, tel que mentionné dans le chapitre précédent, afin de pouvoir assurer leurs enseignements dans cette langue. Quelle que soit leur sensibilité, leurs pratiques se rapprochent du néo-breton puisqu'il s'agit du breton qui est enseigné dans la plupart des institutions : un breton unifié, normé pour l'enseignement/apprentissage. Certains compléteront toutefois cette formation par des contacts réguliers avec des locuteurs du breton plus âgés et une pratique sociale, hors institution de cette langue.

Au vu de la situation sociolinguistique actuelle de la Bretagne, ce deuxième profil linguistique d'enseignant bretonnant tend désormais à être majoritaire. Parmi ces enseignants, qui ont appris le breton à l'âge adulte, certains feraient un usage cloisonné des deux langues (breton et français) :

« Les nouveaux enseignants de breton semblent donc dissocier leur emploi, la langue qu'ils utilisent sur leur temps de travail et tout ce qui constitue leur vécu en dehors de leur vie professionnelle : vie privée, personnelle, familiale, de loisirs, de consommation » (Broudic, 2011 : 42)

Outre la formation linguistique, les enseignants des classes bilingues breton-français du primaire, des filières publique et privée catholique, ont suivi un cursus de formation aux métiers de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré. Depuis la réforme de 2010, concernant la formation requise pour exercer le métier de professeur des écoles, les futurs enseignants bilingues doivent détenir un diplôme de Master 2 pour passer le concours de recrutement. Ces professeurs sont donc formés soit dans le public via les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), anciennement IUFM, qui propose un « Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), mention premier degré, parcours professeur des écoles bilingues<sup>78</sup> », soit dans le privé par le biais de l'institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (IFESC) qui offre la possibilité de suivre un « Master des métiers de l'enseignement bilingue<sup>79</sup> » pour le 1<sup>er</sup> degré. Ces professeurs ont ensuite passé le concours classique de recrutement des professeurs des écoles ou le concours spécial, c'est-à-dire avec une épreuve écrite et une épreuve orale en langue régionale.

Le parcours des enseignants Diwan peut varier quelque peu. Bien entendu, il peut s'agir de personnes ayant suivi le même cursus que celui décrit ci-dessus et qui ont été recrutées par

---

<sup>78</sup> <http://www.espe-bretagne.fr/1-offre-de-formation/les-maquettes-de-formation>

<sup>79</sup> voir <http://www.isfec-bretagne.org/>

l'association. Toutefois, Diwan dispose également d'une structure de formation des enseignants : Kelenn. Il s'agit d'un centre de formation pédagogique interne à l'association qui propose quatre années de formation avec alternance de cours théoriques, d'enseignement/apprentissage renforcé du breton et de stages dans les classes pour les futurs enseignants. A partir de la troisième année, les stagiaires qui ont validé leur parcours devant une commission d'évaluation interne à l'association ont la responsabilité d'une classe et reçoivent une formation pour préparer le concours de professeurs des écoles de l'Éducation Nationale. Après la réussite du concours, ils sont affectés dans une école et peuvent participer à une formation complémentaire de 246 heures dispensées progressivement au cours de la quatrième année<sup>80</sup>.

Après avoir interviewé une dizaine de futurs enseignants bilingues, Fañch Broudic (2011b) relève un autre élément particulier :

« Les parcours de ces étudiants se destinant à l'enseignement sont extrêmement divers. À une exception près, ils ne reviennent en formation en vue de devenir professeur des écoles bilingues qu'après avoir effectué une pause dans leurs études et transité par d'autres métiers. » (2010 : 152)

Les enseignants bilingues breton-français ont donc tous un bagage linguistique et pédagogique, estimé par les institutions scolaires comme suffisant, et sont qualifiés pour enseigner auprès d'enfants du premier degré. Toutefois, l'ensemble de ces enseignants n'a ni un niveau linguistique homogène en breton, ni les mêmes pratiques de cette langue. Ils n'ont alors, *a priori*, pas non plus les mêmes représentations des langues qu'ils enseignent, en particulier de la langue bretonne ; alors qu'elle peut être, par exemple, langue du quotidien, de la sphère privée, d'un grand-père ou d'une grand-mère présent(e) ou décédé(e), pour certains, elle sera essentiellement langue professionnelle pour d'autres. Il est fort probable que leurs représentations sociolinguistiques soient perceptibles par les élèves qui les côtoient toute l'année, à raison de 24 heures d'enseignement par semaine pour un élève de primaire. Cet élément est à garder à l'esprit pour l'analyse des différents types d'influences sur l'appropriation ou la non appropriation socio-langagière du breton par de jeunes enfants scolarisés en filière bilingue breton-français.

---

<sup>80</sup> voir le site de Diwan Breizh, rubrique « la formation » : <http://www.diwanbreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=29>, [dernière consultation le 22 mai 2015]

### 1.3.4. Quels sont les objectifs affichés ?

Puisque les représentations sociolinguistiques sont au cœur de cette recherche et que des normes prescriptives influencent très souvent ces dernières (*cf.* chapitre 2), j'achève cette première sous-partie du chapitre 4 par une brève analyse des discours promotionnels de ces trois filières bilingues auprès des familles, comme susceptibles de véhiculer des représentations différentes quant à cet enseignement/apprentissage du et en breton.

Comme je l'ai mentionné pour le fonctionnement des écoles ou classes bilingues et pour les programmes, l'une des particularités de ces discours est de toujours se comparer au système monolingue de l'Éducation nationale comme pour rassurer les personnes auxquelles ils s'adressent. Mais, au-delà de ces arguments égalitaires, ces filières se distinguent-elles les unes des autres ? Et si oui, à quel niveau ? Bien entendu, les institutions qui les portent et la répartition horaire des langues d'enseignement (à parité horaire français/breton ou en immersion en breton) sont les deux composantes distinctives principales de ces filières.

Un autre aspect peut cependant être mis en lumière. Dans le cadre de la promotion de leur filière respective, Diwan, l'Éducation nationale et la DDEC n'affichent, semble-t-il, pas les mêmes perspectives en lien avec l'apprentissage du breton. Pour Diwan, les objectifs alloués à cet enseignement/apprentissage de la langue bretonne et en langue bretonne sont directement associés à une volonté de préservation de la langue bretonne, dans une approche écologique des langues : « A travers Diwan, c'est la survie de la langue bretonne qui se joue<sup>81</sup> ». L'association Diwan se place dans une démarche de renversement de la situation sociolinguistique actuelle :

« Aujourd'hui, le nombre de locuteurs est évalué à 200 000 personnes environ, mais ce nombre diminue encore du fait de la disparition de nombreux locuteurs âgés. L'enseignement bilingue à l'école tente de renverser la tendance en formant de nouveaux locuteurs prêts à prendre la relève. Depuis les années 1970, les Bretons ont lancé toute une dynamique de récupération de la langue bretonne. Ce n'est pas encore gagné mais les choses se structurent peu à peu et certains éléments donnent de l'espoir<sup>82</sup> »

Ce texte, consulté en 2014, n'est plus disponible actuellement. Il a depuis été remplacé sur le site internet de Diwan Breizh. L'association revendique désormais la nécessité de transmettre la langue bretonne en tant que « patrimoine celtique », ce qui ne manque pas de faire écho aux nouvelles politiques linguistiques nationales de reconnaissance des langues

---

<sup>81</sup> Voir le site internet de Diwan Breizh, rubrique « Pourquoi Diwan ? » :

<http://www.diwانبreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=23> [dernière consultation le 13 mai 2015]

<sup>82</sup> Voir le site internet de l'association Diwan Breizh,

<http://www.diwانبreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=23> [consulté le 25 mars 2014]

régionales, en tant que « patrimoine de la France » (article 75-1 de la Constitution de la V<sup>ème</sup> République, cf. chapitre3).

« La possibilité de transmettre notre langue aux générations futures nécessiterait une volonté politique affirmée, dans les médias et dans la vie publique en Bretagne. Dans le cas contraire, la course contre la montre pourrait être définitivement perdue et l'un des éléments les plus importants du patrimoine celtique ne serait plus que curiosité d'archives.<sup>83</sup> »

Le discours semble donc s'adapter aux évolutions de la société et à ses locuteurs, en particulier lorsqu'il s'adresse aux parents, pour la plupart non-locuteurs du breton aujourd'hui. Il n'est plus question « de nouveaux locuteurs prêts à prendre la relève » mais d'« identité culturelle » à acquérir :

« Le rôle de l'école n'est pas uniquement de transmettre un savoir mais aussi de permettre à chaque enfant de construire sa propre personnalité. Une identité culturelle forte donne des repères souvent absents pour nombre de jeunes aujourd'hui. En cela c'est un facteur de socialisation, basé sur la tolérance et le goût de l'échange.<sup>84</sup> »

Cependant, dans une réification de la langue bretonne, il s'agit toujours de sa « survie ». Le modèle éducatif proposé représente l'un des maillons pour réussir « la course contre la montre » engagée. Comme ses membres le précisent dans leur projet pédagogique, les objectifs de l'association, au travers des écoles Diwan, « dépasse[nt] largement le cadre scolaire » :

« L'école Diwan, de la maternelle à l'université, est la façon concrète de vivre une dynamique de reconquête et de réappropriation de la culture bretonne et de son support premier, la langue bretonne bien que cette réappropriation culturelle dépasse largement le cadre scolaire. »

Le discours en présence est donc foncièrement de l'ordre de la volonté de « réappropriation », de revitalisation linguistique, au sens de « l'ensemble des pratiques mises en œuvre par divers acteurs sociaux (linguistes, militants par exemple) en vue d'opérer un changement dans la configuration linguistique d'un groupe particulier. » (Costa, 2010b : 205). Cette prise de position s'effectue pour les membres de Diwan en raison de leur opiniâtreté à agir face à ce qu'ils ressentent comme la disparition de la langue bretonne, en tant qu'entité propre de leur « identité culturelle », en tant qu'élément de leur patrimoine.

---

<sup>83</sup> Voir le site internet de Diwan Breizh, rubrique « Pourquoi Diwan ? » : <http://www.diwanbreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=23> [dernière consultation le 13 mai 2015]

<sup>84</sup> Voir le site internet de Diwan Breizh, dans « Les objectifs de Diwan » : <http://www.diwanbreizh.org/sections.php4?op=viewarticle&artid=23> [dernière consultation le 13 mai 2015]

Dans la filière publique, le discours de promotion de la scolarisation en filière bilingue breton-français repose, lui, majoritairement sur les apports escomptés pour les élèves d'un apprentissage en deux langues de manière précoce. Les principaux arguments mis en avant dans la brochure officielle de la filière bilingue publique peuvent en être un exemple (voir annexe 9). Une grande partie de ce document traite des apports d'un enseignement/apprentissage bilingue précoce sur le plan cognitif, sur la réussite et les résultats scolaires, ou encore professionnels, pour ces enfants. Afin de légitimer ces propos, ils sont corroborés par des citations d'experts (linguistes, psycholinguistes), spécialistes des questions de bilinguisme, tels que Gilbert Dalgalian, Jean Petit ou Colin Baker. Le fait que cet enseignement/apprentissage bilingue précoce s'appuie sur un bilinguisme à parité horaire pour moitié en breton n'est évoqué qu'en fin de brochure. Ce dernier encart s'intitule : « apprendre le breton parce que... ». Il y est abordé la notion d' « environnement linguistique proche » :

« Il s'agit de lui faire découvrir à l'école l'identité culturelle et linguistique bretonne de son environnement et de transformer cette découverte en instrument dynamique de son développement<sup>85</sup> ».

Il n'est plus question ici de « notre » langue comme pour Diwan mais de la langue de leur environnement. Le discours est avant tout pragmatique, le choix d'une scolarisation bilingue breton-français pour les enfants est abordé en termes d' « atout », d' « instrument », de « compétences » à acquérir et se termine sur la notion de réussite professionnelle en lien avec la maîtrise du breton.

Ce discours se retrouve dans la plaquette d'information de la filière bilingue de l'enseignement privé catholique (*cf.* annexe 9). Intitulé « Etre bilingue : un atout pour l'avenir de votre enfant ! », ce document invoque en premier lieu les avantages cognitifs estimés pour l'apprentissage d'autres langues. La question de la langue bretonne est ensuite justifiée en tant que « patrimoine de l'humanité » à conserver et en tant que « langue proche du cœur » par rapport à l'anglais. L'apprentissage du breton est alors envisagé comme une étape vers l'apprentissage d'autres langues :

« Mais aussi parce que les linguistes ont démontré que le bilinguisme ne peut fonctionner que s'il s'enracine dans le vécu des enfants. Il faut partir des langues proches du cœur. Une fois acquis les réflexes de passage naturel d'une langue à l'autre, l'enfant pourra beaucoup plus facilement apprendre d'autres langues car plus on connaît

---

<sup>85</sup> Extrait de la brochure promotionnelle de « l'enseignement bilingue breton-français à l'école publique », téléchargeable sur le site de l'académie de Rennes, rubrique « enseignement du breton » : <http://www.ac-rennes.fr> [dernière consultation le 16 mai 2015]

de langues, plus il est possible d'en apprendre de nouvelles. Par exemple, le système phonologique du breton comporte des sons différents du français. Les enfants pourront donc apprendre à prononcer en breton des sons qui n'existent pas en français et qu'ils vont retrouver dans d'autres langues comme l'allemand, l'anglais ou l'espagnol. »

Cet abrégé des objectifs accordés à cet enseignement/apprentissage bilingue breton/français par chacune de ces trois filières, au travers de leurs discours promotionnels, fait émerger l'idée qu'elles sont à la fois interdépendantes et autonomes dans leurs fondements – administratifs, pédagogiques, linguistiques, et idéologiques. Cette observation renforce l'importance d'étudier les représentations sociolinguistiques de parents d'enfants scolarisés en classe bilingue breton-français dans chacune des trois filières existantes.

## **2. Définition du terrain de recherche et de la population en présence**

En fonction de la problématique établie et de cette situation éducative spécifique en Bretagne, l'objet même de cette recherche permet de délimiter le terrain. Puisqu'elle a pour objectif principal d'étudier les représentations parentales à l'origine d'un choix de scolarisation en filière bilingue breton-français pour leurs jeunes enfants, la Bretagne est le premier cadre que je dois esquisser. Et, compte tenu de la situation sociolinguistique historique de la langue bretonne précédemment décrite ainsi que du développement des trois filières éducatives bilingues breton-français présentées ci-dessus, mon attention s'est naturellement portée sur l'ensemble de la Bretagne historique. Il s'agit en effet du cadre géographique où se situe la quasi totalité des écoles proposant ce type de formation dès l'école élémentaire.

Il existe également une école Diwan à Paris. L'étude des représentations sociolinguistiques des parents qui choisissent d'inscrire leurs enfants dans une école immersive en breton dans une zone géographique relativement éloignée de la Bretagne, même historique, serait sans nul doute enrichissante pour compléter les résultats déjà obtenus sur cette thématique. Toutefois, au vu de la complexité du phénomène étudié, j'ai souhaité, pour commencer, analyser les traits qui pouvaient être communs à certains groupes de parents ou enfants sur un territoire où les trois filières bilingues existantes sont présentes. Aussi, après avoir été retenue dans un premier temps, cette école a été mise à l'écart de la définition du terrain pour cette recherche.

Quelques études ont déjà été réalisées sur la question des motivations parentales en matière de scolarisation en classe bilingue breton-français du jeune enfant, recensées par Stefan Moal (2007 : 219-232).

Il s'agit d' « enquêtes partielles » (2007 : 224) en ce qu'elles ne portent, à chaque fois, que sur une partie des sites de l'une des trois filières bilingues :

- « - 1992 : Jean-Dominique Robin, conseiller pédagogique ; auprès des parents d'élèves des 5 sites bilingues publics des côtes d'Armor (110 réponses)
- 1996 : Mona Ropars, enseignante dans le primaire bilingue catholique, auprès des parents d'élèves de huit sites bilingues du Finistère (200 réponses)
- 1998 : Roger Bodart, du cabinet *Axe, motivation et études*, auprès de tous les foyers scolarisant au moins un enfant à *Diwan* en 1998-99 (492 réponses)
- 2003 : *Dihun*, association des parents d'élèves de l'enseignement bilingue catholique ; auprès de 23 sites bilingues catholiques du Morbihan (593 réponses) » (Moal, 2007 : 224)

Toutes ont été menées, en interne, par les acteurs de terrain eux-mêmes. Ces enquêtes par questionnaire soulèvent bien entendu de nombreuses questions quant à la méthodologie employée et, de ce fait, à l'interprétation possible des résultats obtenus. En dehors de ces considérations méthodologiques et herméneutiques que j'évoque de manière exemplifiée dans le chapitre suivant, ce qui a tout d'abord retenu mon attention est la délimitation restrictive du terrain de ces enquêtes à une seule filière d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français : celle dont l'enquêteur fait partie, sans comparaison avec celles qui proposent un modèle éducatif similaire, ou proche. Pour cette thèse, il m'a alors semblé heuristique de comparer les représentations de familles des trois filières existantes. En effet, comme cela a été dépeint ci-dessus, elles ont des points de convergence mais aussi des divergences quant à leurs origines, leurs statuts, leurs représentations de la langue bretonne et du bilinguisme scolaire, leurs fonctionnements didactiques et linguistiques : ces éléments ont pu influencer les parents dans leur choix de scolarisation.

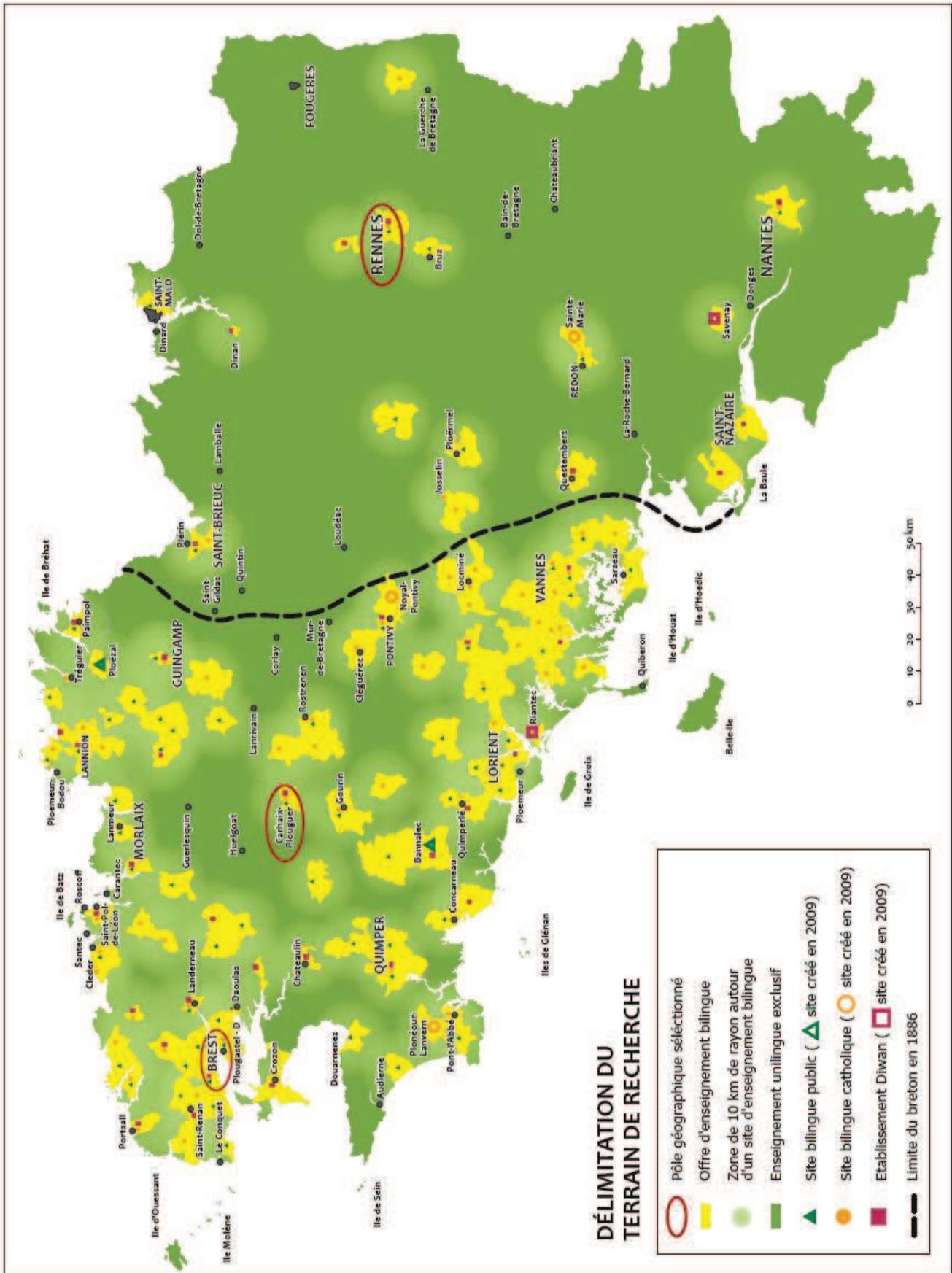
Pour répondre aux questions d'ordre pratique de réalisation, de représentativité du corpus et de faisabilité, des choix logiques et pragmatiques se sont ensuite imposés pour délimiter le terrain de recherche. Ainsi, à partir des hypothèses de cette recherche et des données quantitatives à ma disposition concernant la situation sociolinguistique sur ce territoire, j'ai décidé de définir des pôles géographiques d'étude qui soient à la fois comparables et qui puissent être représentatifs de la situation d'ensemble. Par conséquent, j'expose dans la deuxième sous-partie les éléments relatifs à la délimitation du terrain de cette recherche du point de vue géographique et institutionnel ainsi que la population en présence.

## 2.1. Des pôles géographiques

La situation sociolinguistique historique de la Bretagne et le caractère territorialisé de la langue bretonne (*cf.* chapitre 3) m'ont servi à préciser ce terrain de recherche. Pour confirmer ou infirmer l'hypothèse d'un « imaginaire linguistique » (Houdebine, 2002) variant en fonction du lieu d'habitation et des origines géographiques familiales de ces parents, il me fallait interviewer à la fois des familles originaires de Basse-Bretagne, zone traditionnelle de pratique du breton, et des personnes extérieures à cette zone linguistique : originaires de Haute-Bretagne, d'autres régions de France ou d'autres pays. Pour cela, le tracé de la limite linguistique Sébillot a été le point de référence (*cf.* chapitre 3). Puis, l'analyse des chiffres sur « la situation de l'enseignement bilingue en Bretagne en 2009 », diffusés par l'Office de la Langue Bretonne<sup>86</sup>, m'a aidée à déterminer le nombre de pôles à sélectionner et leur emplacement géographique. Il faut préciser que j'ai, jusqu'à présent, eu majoritairement recours aux chiffres les plus récents à ma disposition, c'est-à-dire ceux de l'année scolaire 2014/2015, pour décrire la situation de l'enseignement/apprentissage bilingue breton-français en France du point de vue quantitatif, afin d'en donner une vision d'ensemble la plus actualisée possible. A présent, puisqu'il s'agit d'indiquer comment s'est effectuée la délimitation de mon terrain de recherche, il faut signaler que je me suis appuyée sur les chiffres existants lors de cette détermination. C'est pourquoi, à partir de ce point, les données chiffrées concernant la scolarisation en filière bilingue breton-français qui sont mentionnées font référence à la rentrée scolaire 2009/2010. J'indique également en parallèle les chiffres de 2014/2015 lorsque cela peut éclairer mon propos. Ainsi la connaissance du pourcentage d'élèves scolarisés en filière bilingue par département en 2009/2010 m'a ensuite permis de déterminer que deux tiers des familles qui effectuent ce choix de scolarisation résident en Basse-Bretagne contre un tiers en Haute-Bretagne. Il était donc nécessaire de penser à conserver cette répartition parmi la population étudiée. Pour des raisons de faisabilité, j'ai alors pris le parti de sélectionner trois pôles géographiques pour cette recherche dont deux en Basse-Bretagne : les secteurs de Brest et de Carhaix en Basse-Bretagne et le secteur de Rennes en Haute-Bretagne (*cf.* carte 9)

---

<sup>86</sup> Office de la langue bretonne, octobre 2009, *Situation de l'enseignement bilingue en Bretagne en 2009*, Rapport de l'observatoire des pratiques linguistiques, pôle étude et développement.



Carte 8 - Délimitation du terrain de recherche (2009)

Le choix de ces pôles géographiques et des écoles à contacter pour cette étude n'a pas été aisé. En effet, de nombreux critères distinctifs et susceptibles d'avoir un impact sur les représentations sociolinguistiques et le comportement de cette population vis-à-vis de la scolarisation bilingue breton-français pouvaient être retenus : présence des trois filières dans le pôle étudié, zone urbaine - zone rurale, taille et effectifs des écoles, proximité ou non des collèges ou lycées bilingues,...

Ces trois pôles géographiques sont des villes ou agglomérations qui proposent chacune un enseignement/apprentissage bilingue breton-français à l'école primaire, dans les trois filières publique, privée et associative. Bien qu'il puisse y avoir intérêt à comparer les représentations de parents résidant en zones urbaines par rapport à ceux de zones rurales, aucun village n'a été retenu dans la mesure où *a priori* aucun d'entre eux ne présentait la caractéristique prépondérante d'être doté des trois filières bilingues breton-français existantes, à la rentrée scolaire 2009<sup>87</sup>. J'ai donc choisi uniquement des villes où les trois filières sont implantées, et de surcroît, depuis plusieurs années, dans l'optique de pouvoir rencontrer à la fois des familles qui connaissent ces filières de longue date et des familles qui les ont découvertes lors de la scolarisation de leurs enfants. J'ai ainsi pu interviewer des parents qui ont eux-mêmes été scolarisés dans l'école choisie pour leurs enfants :

« ME19 : de l'école ? parce que c'était mon école// c'est tout// et que c'est vrai que c'était sympa// y avait des des professeurs des instituteurs ici que j'avais eu moi qui me voyaient et me disaient alors quand est-ce qui vient ? c'était: ça s'est pas posé// il est venu là// » (*Extrait de l'entretien 19, lignes 179-181*)

Ainsi, les parents qui ont scolarisé leurs enfants dans une classe bilingue breton-français de l'un de ces trois pôles géographiques, avaient la possibilité de choisir l'une des trois filières présentes, ou également un enseignement/apprentissage monolingue en français. Ils ont alors pris une décision à partir d'un panel de possibilités plus large, que d'autres parents vivant dans d'autres zones géographiques, notamment rurales, en Bretagne. On peut alors envisager qu'ils ont effectué un choix moins contraint, de par les paramètres sociolinguistiques extérieurs.

Par ailleurs, ces communes ou communautés de communes étaient statistiquement classées parmi les 15 premières villes bretonnes selon le nombre d'élèves scolarisés en classe bilingue à la rentrée scolaire 2009 (voir tableau 3)

---

<sup>87</sup> Office de la langue bretonne, *ibid.*

Rang	Commune	Dép.	Premier cite en	Diwan	Public	Catholique	Total	Croissance annuelle
1	Rennes	35	1977	112	354	108	574	21
2	Vannes	56	1993	198	82	279	559	-5
3	Quimper	29	1977	296	141	51	488	36
4	Carhaix-Plouguer	29	1985	316	71	55	442	16
5	Lannion	22	1978	93	288		381	19
6	Nantes	44	1981	155	197	27	379	27
7	Lannilis	29	1995		242	117	359	11
8	Plougastel-Daoulas	29	1995		143	192	335	27
9	Landerneau	29	1987	53	215	63	331	22
10	Lesneven	29	1981	118		189	307	13
11	Brest	29	1978	193	98		291	15
12	Theix	56	1995		69	186	255	-8
13	Plabennec	29	1991	34		175	209	20
14	Lanester	56	1988		193		193	-9
15	Guingamp	22	1981	85	13	89	187	-14

**Tableau 3 - Classement des communes selon leurs effectifs bilingues -Rentrée scolaire 2009 (document de l'OLB, 2009 : 33-35)**

Ce paramètre a été considéré car il me permettait d'atteindre une plus grande partie de la population étudiée sans multiplier, outre mesure, les lieux d'enquête. Les chiffres diffusés par l'OPLB pour l'année scolaire 2014/2015 montrent que ce sont aussi trois pôles géographiques actifs en matière de développement du nombre d'inscrits en filière bilingue. Ainsi, Rennes est toujours au premier rang avec 719 élèves inscrits, toutes filières et tous niveaux confondus. Carhaix-Plouguer est à nouveau placé à la quatrième position avec 524 inscrits. Brest représente désormais la septième ville et Plougastel-Daoulas la huitième avec respectivement 479 et 410 élèves<sup>88</sup>.

Bien entendu, le fait de privilégier les comparaisons entre les familles de ces trois filières et la distinction géographique entre Basse-Bretagne et Haute-Bretagne a pour résultante l'éviction d'autres critères. En procédant ainsi, je n'ai pas rencontré de parents qui ont scolarisé leurs enfants en classe monolingue alors qu'une filière bilingue était proposée dans la même école ou dans la même ville. L'étude des représentations parentales à l'origine du non choix de scolarisation en filière bilingue breton-français ferait l'objet d'autres comparaisons enrichissantes. Il existe quelques références à ce sujet, en particulier dans la thèse de Paola Riviecco (2014), auxquelles je ferai référence par la suite. Dans la mesure où ma recherche comportait déjà deux volets, à savoir les représentations parentales (1) et leurs influences (2), il fallait effectuer des choix d'ordre pratique de réalisation. En outre, j'ai situé trois pôles géographiques sur un axe horizontal qui traverse la Bretagne d'Ouest en Est, suivant peu ou prou la route nationale 164 qui est l'une des voies routières principales de la région en son centre. Faute de temps et moyens dans le cadre de cette recherche individuelle,

<sup>88</sup> Office Public de la Langue Bretonne, septembre 2014, *les chiffres de la rentrée scolaire de l'enseignement bilingue en 2014*, Rapport de l'observatoire des pratiques linguistiques, pôle étude et développement ; téléchargeable sur : <http://www.fr.opab-oplb.org/5-chiffres-cles.htm> [dernière consultation le 08 mai 2015]

il n'y a donc pas eu non plus de pôles géographiques sélectionnés sur la côte Nord, du côté de Lannion ou Saint-Brieuc, et sur la côte Sud, à proximité de Vannes par exemple.

Dernier paramètre, et non des moindres, ces trois pôles géographiques ont été sélectionnés du fait de leurs situations sociolinguistiques respectives, de la place accordée à la langue bretonne par les institutions officielles qui les administrent et pour deux d'entre eux – Brest/Plougastel-Daoulas et Carhaix – de ma proximité sociale potentielle avec les enquêtés, en tant qu'intervieweuse. En effet, je réside dans le premier et je suis originaire du deuxième. Ce facteur personnel est caractérisé et motivé dans l'explication de la méthodologie de recueil des données employée pour cette recherche (*cf.* chapitre 5).

## **2.2. Trois pôles géographiques et neuf écoles sélectionnées**

Les lignes suivantes sont consacrées à la description des pôles géographiques sélectionnés du point de vue du rapport de leurs institutions gestionnaires respectives à la langue bretonne, à l'éducation bilingue et à la définition de l'offre scolaire présente sur les territoires distingués. De plus, à l'intérieur de ces trois pôles géographiques, une école par filière a été choisie afin de prendre contact avec la population visée et de constituer un échantillon de population à interviewer. Ces établissements sont également présentés.

### **2.2.1. Les communes de Brest (premier site bilingue en 1978) et de Plougastel-Daoulas (premier site bilingue en 1995)**

Ce pôle géographique à la pointe Finistère est à l'extrême ouest de la Bretagne. Il s'agit d'une zone géographique qui possède l'une des plus fortes densités de population à l'échelle de la Bretagne, après Rennes et Nantes. Le breton y a été parlé et y est encore parlé aujourd'hui. Brest est un port de commerce et un port militaire. Les échanges avec l'extérieur sont nombreux. A Brest, comme dans beaucoup de villes portuaires de Basse-Bretagne, les Bretons sont devenus bilingues breton-français au début du XX<sup>ème</sup> siècle, puis ont interrompu la transmission du breton aux jeunes générations plus vite que dans les campagnes. Cela s'explique en grande partie par le développement économique : le français devient progressivement la langue des échanges commerciaux, en situation disparitaire alors que le breton reste la langue de travail dans les champs, entre pairs. Toutefois, d'après l'actualisation du « Diagnostic de l'état de la langue bretonne dans le pays de Brest<sup>89</sup> » publié par l'Office de la Langue Bretonne en 2008, 11,5% de la population du Pays de Brest serait brittophone.

---

<sup>89</sup> Office de la Langue Bretonne, 2008, *Diagnostic de l'état de la langue bretonne dans le pays de Brest, actualisation 2004-2008*, Observatoire de la Langue Bretonne, p6. Téléchargeable sur <http://www.fr.opab-oplb.org/>, rubrique « publications », [dernière consultation 15 mai 2015]

De plus, le contexte politique semble vraiment favorable au développement de la langue bretonne dans cette zone. Le conseil général du Finistère consacre d'ailleurs le budget le plus important des départements bretons à la langue bretonne, soit 2,2M€ par an. Selon les précisions de la chargée des évaluations des politiques publiques de ce conseil général rencontrée en 2014, cette dotation sert à appuyer le développement des filières bilingues mais aussi l'initiation au breton dans les classes monolingues et la promotion de la langue bretonne dans la vie publique. Deux projets ont aussi été développés par le conseil général du Finistère en faveur de la transmission de la langue bretonne : « quêtes de mémoire », lancé en 2005, qui favorise les liens intergénérationnels en breton, et la campagne d'information « Le Bilinguisme pour les Petits, un Grand Atout pour la Vie », lancée en janvier 2012, en partenariat avec la Région Bretagne et l'association Divskouarn qui œuvre pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation.

Cependant, la ville de Brest qui scolarise une grande majorité des élèves de cette zone géographique est légèrement en retrait du point de vue de l'offre d'enseignement/apprentissage bilingue. Brest et Plougastel-Daoulas font partie de l'agglomération « Brest Métropole » qui regroupe huit communes (Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané). D'après le site internet de cette agglomération, elle « comptait en 2011, 213 221 habitants pour une superficie de 220 km<sup>2</sup><sup>90</sup> ». La ville de Brest compte 36 écoles maternelles, 34 écoles élémentaires dans l'enseignement public. A la rentrée scolaire 2009, elle disposait d'une école primaire publique pourvue d'une filière bilingue breton-français, ouverte en 1999. En 2014/2015, deux écoles publiques proposent désormais ce dispositif. L'enseignement privé catholique se compose, lui, actuellement de 17 écoles maternelles et 16 écoles élémentaires dans la ville. Au moment de définir mon terrain de recherche, aucune de ces écoles privées n'était dotée d'une filière bilingue. L'association Diwan possède deux écoles primaires à Brest. La commune de Plougastel-Daoulas dispose, elle, de : « 3 groupes scolaires maternels et élémentaires publics, dont un proposant une filière bilingue breton-français, 1 école maternelle et 1 école élémentaire privées, 1 collège public et 1 collège privé<sup>91</sup>. » avec 1513 élèves de 2 à 10 ans scolarisés à la rentrée scolaire 2009. Pour les parents qui résident à Plougastel-Daoulas et qui souhaitent scolariser leurs enfants à l'école Diwan, les écoles les plus proches se situent soit à Brest, soit à Landerneau, avec une distance égale de 15 km environ.

---

<sup>90</sup> <http://www.brest.fr/territoire-competences/brest-metropole.html> [dernière consultation le 18 mai 2015]

<sup>91</sup> Voir le site internet de la mairie de Plougastel-Daoulas : <http://www.mairie-plougastel.fr/famille/education/liste-des-ecoles/> [dernière consultation le 18 mai 2015]

A la rentrée scolaire 2009, les deux communes de Brest et de Plougastel-Daoulas scolarisaient 13 384 élèves de 2 à 10 ans<sup>92</sup>, dont 547 dans l'une des trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français (193 à Diwan, 206 dans la filière bilingue publique et 148 dans la filière bilingue privée)<sup>93</sup>, soit 4% des effectifs.

Les deux communes de Brest et Plougastel-Daoulas sont signataires de la charte « Ya d'ar Brezhoneg/ (Oui au breton !) » mise en place par l'Office de la Langue Bretonne en 2001. Il s'agit d'une labellisation qui incite les communes et les entreprises à développer, en leur sein, la visibilité et la pratique du breton par la signature d'une charte qui comporte plusieurs niveaux en fonction du nombre et de la portée des actions menées en breton. Brest l'a signée en 2006 pour atteindre le niveau 1 et se trouve toujours dans cette position. La commune de Plougastel-Daoulas en est signataire depuis 2006 et a été labellisée pour les niveaux 1 et 2. Elle cherche désormais à atteindre le niveau 3.

Selon les descriptifs de l'OPLB, le niveau 1 représente :

« le niveau de base de la certification. Il correspond à la réalisation d'au moins 5 actions parmi les 40 proposées. L'action N°1 est obligatoire, les 4 autres restant au libre choix de la municipalité. La commune signataire déterminera le délai de réalisation (1, 2 ou 3 ans) qu'elle envisage pour mener à bien ces actions. A la date de la signature, la commune est inscrite comme étant en voie de certification "Ya d'ar brezhoneg" 01. Au terme du délai choisi, le label sera attribué en fonction du degré de réalisation des actions choisies. [...] [le niveau 2] correspond à la réalisation d'au moins 10 actions parmi les 40 proposées. Les actions N° 1, 2, et 3 sont obligatoires, les 7 autres actions restant au libre choix de la municipalité. [...]»<sup>94</sup>

Les actions mentionnées sont regroupées en 3 axes : le premier est intitulé « afficher la langue bretonne » et regroupe la signalétique bilingue et les supports de communication institutionnels ; le deuxième correspond à « diffuser la connaissance de la langue » et concerne l'enseignement mais aussi les enquêtes sur la demande sociale d'enseignement/apprentissage de la langue bretonne ; le troisième axe « utiliser la langue oralement dans les relations avec le public » se rapporte en particulier à la formation des personnels de la commune pour un accueil bilingue<sup>95</sup>.

Les représentants des institutions communales semblent donc également favorables à l'usage de la langue bretonne dans ces communes, même si, chiffres à l'appui, il s'agit plutôt

---

<sup>92</sup> Insee, RP 2009,

[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau\\_local.asp?ref\\_id=FOR&millesime=2009&typgeo=COM&search=29019](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau_local.asp?ref_id=FOR&millesime=2009&typgeo=COM&search=29019)  
[dernière consultation le 18 mai 2015]

<sup>93</sup> Ces chiffres m'ont été remis par les deux inspectrices chargées de mission « langue bretonne » dans l'académie de Rennes, en 2010, lors d'une réunion le 08 avril 2010.

<sup>94</sup> Description de la charte « Ya d'ar brezhoneg » pour les collectivités, de l'OPLB, téléchargeable sur [www.ofis-bzh.org/upload/ouvrage/fichier/301fichier.pdf](http://www.ofis-bzh.org/upload/ouvrage/fichier/301fichier.pdf) [dernière consultation le 18 mai 2015]

<sup>95</sup> *ibid.*

d'actions pour la visibilité de la langue, au niveau de la signalétique bilingue par exemple, que d'un enseignement/apprentissage bilingue généralisé. L'OPLB indique, dans le rapport précité de 2008, que le renouvellement des locuteurs du breton dans cette zone géographique n'est pas effectué, avec un ratio de 1 sur 10, c'est-à-dire un nouveau locuteur formé pour dix locuteurs âgés qui disparaissent. Il y mentionne également que malgré la taille de ce qu'il nomme « le pays de Brest » (90 communes et 372 945 habitants en 2008) et la densité de population (222 habitants/km<sup>2</sup>), aucune des communes de Brest Métropole Océane ne dispose des trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français existantes. C'est pourquoi, j'ai pris le parti de regrouper les communes de Brest et de Plougastel-Daoulas, qui font partie de la même agglomération, pour définir ce premier pôle géographique d'étude. Les écoles primaires sélectionnées pour ce pôle géographique sont donc l'école Diwan de Kerangoff à Brest, l'école publique de Goarem Goz et l'école privée catholique Saint-Pierre de Plougastel-Daoulas.

#### *L'école Diwan Kerangoff*

L'association Diwan a ouvert sa première école à Brest en 1978. Elle dispose aujourd'hui de deux sites à Brest : Diwan Kerangoff se situe sur la rive droite de la Penfeld et Diwan Guelmeur sur la rive gauche. La connaissance de quelques parents d'élèves de l'école Diwan Kerangoff m'a fait choisir cette dernière pour cette recherche. En 2009, elle était composée de 6 classes dont certaines à double niveau. L'effectif était de 111 inscrits. Le détail des effectifs par niveau, de la petite section de maternelle au cours moyen 2, pour chaque école participant à cette recherche se trouve dans le tableau récapitulatif ci-dessous (*cf.* tableau 4). A l'issue du CM2, pour poursuivre une scolarité à Diwan, le collège le plus proche se situe au Relecq-Kerhuon, à 10km de Brest. Le lycée Diwan est à Carhaix soit une heure de transport environ (voir carte 8). La majorité des élèves y est pensionnaires. Ce facteur spatial a une incidence sur la continuité de la scolarité dans cette filière.

#### *L'école publique Goarem Goz*

L'enseignement public est doté d'une filière bilingue à Plougastel-Daoulas depuis 1995. La première classe bilingue breton-français était implantée à l'école de Keravel puis la filière bilingue a été déplacée et s'est développée à l'école publique de Goarem Goz à partir de l'an 2000. A la rentrée scolaire 2009, elle comptait 143 élèves scolarisés en classe bilingue breton-français à parité horaire, sur 6 classes. La poursuite d'une scolarité bilingue dans cette filière se faisait alors au collège de l'Iroise à Brest. Depuis, le collège de la Fontaine Blanche situé sur la commune de Plougastel-Daoulas propose également ce modèle d'enseignement/apprentissage. En 2014/2015, indépendamment des trois heures de langue

bretonne, l'histoire-géographie et les arts plastiques y étaient dispensés en breton de la sixième à la troisième. Le lycée public proposant une filière bilingue breton-français, le plus proche, est le lycée de l'Iroise également à Brest. Il propose un enseignement/apprentissage de la langue bretonne et de l'histoire-géographie en breton.

#### *L'école privée catholique Saint-Pierre (primaire)*

La filière bilingue breton – français existe à l'école privée catholique St Pierre depuis la rentrée scolaire 1995. Elle débute à l'école maternelle Saint Jean et se poursuit à l'école primaire Saint Pierre. En 2009, elle scolarisait 148 élèves répartis dans 7 classes bilingues au total. Le collège Sainte Anne de Plougastel-Daoulas permet aux élèves de poursuivre leur scolarité bilingue après le CM2. L'histoire-géographie et les mathématiques y sont dispensés en breton de la sixième à la troisième. Dans la continuité, le lycée qui offre la possibilité de poursuivre cet enseignement/apprentissage dans la filière bilingue privée catholique se situe à Lesneven, c'est-à-dire à 34 km de la commune de Plougastel-Daoulas. Les matières enseignées en breton sont identiques à celles du collège.

#### **2.2.2. La commune de Carhaix (premier site en 1985)**

La commune de Carhaix a été retenue, en tant que deuxième pôle géographique, dans la mesure où il est également situé en Basse-Bretagne mais aussi du fait qu'il se distingue du pôle « Brest-Plougastel-Daoulas » de par sa situation géographique (*cf.* carte 8) et de par sa situation sociolinguistique. Dans l'usage courant, la zone géographique dans laquelle se trouve Carhaix est appelée le « Centre-Bretagne ». Cette commune, autrefois l'un des pivots principaux des réseaux routiers et ferroviaires qui traversaient la Bretagne, étaient également un lieu important d'échanges économiques et, de ce fait, linguistiques (*cf.* chapitre 3). Du point de vue des représentations sociolinguistiques actuelles, c'est une zone souvent perçue comme rurale et plus bretonnante que les villes situées sur la côte par exemple. La mairie de Carhaix met d'ailleurs en avant l'idée d'une position stratégique de la commune pour justifier l'implantation du lycée Diwan. Dans l'actualisation du « Diagnostic de l'état de la langue bretonne en pays du Centre-Ouest-Bretagne<sup>96</sup> » publié par l'OPLB en 2012, le pourcentage de locuteurs de la langue bretonne est estimé à 20% de la population totale de cette zone en 2010, alors que celui de l'ensemble de la Bretagne serait de 4,5%. Ce document précise également que le renouvellement des locuteurs bretonnants n'a pas lieu puisque seul un

---

<sup>96</sup> Office Public de la Langue Bretonne, 2008, *Diagnostic de l'état de la langue bretonne en pays du Centre-Ouest-Bretagne, actualisation 2004-2010*, Rapport de l'observatoire des pratiques linguistiques, pôle étude et développement, p.7. Téléchargeable sur <http://www.fr.opab-oplb.org/>, rubrique « publications », [dernière consultation 15 mai 2015]

nouveau locuteur est dénombré pour 20 anciens qui disparaissent. Contrairement à la zone géographique de Brest, le contexte semble justifier cette conjoncture du fait d'une population âgée, d'une faible densité de population (32 habitants/km<sup>2</sup>) et de la présence sur le territoire de petites écoles peu regroupées en réseau.

Par ailleurs, ce pôle géographique bénéficie *a priori* du même contexte politique favorable envers la langue bretonne au niveau départemental puisqu'il se situe également dans le Finistère, à l'extrême est. C'est aussi une municipalité qui semble encline au développement de l'enseignement/apprentissage bilingue breton français sur son territoire :

« La position centrale de Carhaix a été un élément déterminant pour l'implantation de l'unique lycée Diwan en Bretagne. 20% des écoliers carhaisiens sont d'ailleurs inscrits dans les filières bilingues. Signataire de la charte Ya d'ar brezhoneg depuis 2007, la ville met le bilinguisme à l'honneur. Carhaix accueille d'ailleurs le siège de l'Office Public de la Langue Bretonne qui quittera, dans les prochaines années, le centre-ville pour le château de Kerampuilh désormais propriété de la Région Bretagne. Le 27 janvier 2012, la ville recevait un Prizioù décerné par France 3 Bretagne et l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB), pour avoir accueilli le Tour de France en deux langues, et initié la demande, dans le cadre du recensement, d'une enquête sur la pratique de la langue bretonne.<sup>97</sup> »

Ainsi, la ville de Carhaix, qui compte moins de 10 000 habitants dispose, elle, des trois filières d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français sur son territoire. Les trois écoles primaires contactées pour ma recherche sont l'école Diwan Karaez, l'école publique République et l'école privée catholique de l'Enfant-Jésus.

#### *L'école Diwan Karaez*

L'association Diwan a ouvert les portes de l'école Diwan Karaez en 1985. En 2009/2010, cette école primaire comptait 79 élèves dans quatre classes à plusieurs niveaux. Le collège Diwan le plus proche se trouve à Plésidy, à 49 km. Le lycée Diwan est, lui, implanté dans la même commune.

#### *L'école publique République*

La filière bilingue breton-français dans l'enseignement public à Carhaix date de 1999. Elle débute à l'école maternelle Huella et se poursuit à l'école élémentaire République. En 2009/2010, cet établissement était doté de 3 classes bilingues, avec un effectif total de 57 élèves. Le collège de Beg Avel de Carhaix offre la possibilité de poursuivre cette scolarité

---

<sup>97</sup> Extrait du site internet de la mairie de Carhaix, rubrique bilinguisme : <http://www.ville-carhaix.bzh> [dernière consultation le 19 mai 2015]

bilingue dans une filière publique. En 2014/2015, l'histoire-géographie y est dispensée en breton. Cependant, il faut préciser qu'un an après mes entretiens, cette filière bilingue publique a été interrompue dans ce collège pendant une année scolaire en raison d'effectifs trop faibles. Aussi, certains des enfants interviewés n'ont pas poursuivi leur scolarité bilingue dans cette filière en l'absence d'offre de proximité. Le lycée Paul Sérusier de Carhaix est pressenti en tant qu'établissement de proximité pour établir la continuité de cette filière publique jusqu'à la terminale. Toutefois, il s'agit d'une hypothèse pour le moment. Jusqu'à présent, il n'y a pas de filière bilingue dans ce lycée.

#### *L'école privée catholique de l'Enfant-Jésus*

La filière bilingue breton-français a été ouverte à l'école de l'Enfant-Jésus en 1992. A la rentrée scolaire 2009, 37 élèves étaient inscrits dans cette filière bilingue de l'enseignement privé catholique. L'école compte 2 classes bilingues multi-niveaux. Le collège Saint-Trémeur de Carhaix établit la continuité de cette filière et dispense un enseignement/apprentissage des mathématiques et de l'histoire-géographie en breton. Faute d'effectifs suffisants, la possibilité de poursuivre en filière bilingue privée dans ce collège à la rentrée suivante était encore incertaine l'année de passation des entretiens de cette recherche. Actuellement, l'enseignement catholique ne dispose que d'un lycée doté d'une filière bilingue breton-français, celui de Lesneven (*cf. supra*). Cet établissement est donc à plus de 70 km de Carhaix.

#### **2.2.3. La commune de Rennes (premier site en 1977)**

La ville de Rennes a été l'une des premières communes dotées d'une école bilingue immersive en breton en 1977. Ce troisième pôle géographique a un intérêt primordial dans la définition de mon terrain de recherche puisque, tout en étant situé en Haute-Bretagne, il correspond également à la ville de Bretagne où sont scolarisés le plus d'élèves en classe bilingue breton-français, toutes filières confondues, depuis 2009. En 2013, l'OPLB précise aussi dans son rapport d'actualisation du « Diagnostic de l'état de la langue bretonne dans le pays de Rennes<sup>98</sup> » que la population bretonne de cette zone est largement constituée de jeunes locuteurs. Ainsi, le renouvellement des locuteurs du breton serait positif avec un quotient de 1,2 sur 1 soit plus d'un locuteur formé pour un locuteur âgé qui disparaît. Cet état de fait s'expliquerait par le développement croissant et conséquent de l'enseignement bilingue

---

<sup>98</sup> Office public de la langue bretonne, 2013, Diagnostic de l'état de la langue bretonne dans le pays de Rennes, actualisation 2004-2012, Rapport de l'observatoire des pratiques linguistiques, pôle étude et développement, p.7. Téléchargeable sur <http://www.fr.opab-oplb.org/>, rubrique « publications », [dernière consultation 15 mai 2015]

et de la formation pour adultes. Il faut bien entendu garder à l'esprit qu'il s'agit d'une ville en Haute-Bretagne où résident beaucoup moins de locuteurs dont la langue bretonne est la langue première de socialisation (cf. chapitre 3). En outre, Rennes est à envisager comme un pôle isolé puisqu'à part quelques classes ouvertes dans des communes aux alentours de cette métropole, le réseau des trois filières bilingues est très peu étendu dans ce département.

Par ailleurs, pour ce pôle géographique, contrairement aux autres départements, le conseil général de l'Ille-et-Vilaine n'est pas doté d'une politique linguistique relative à l'usage de la langue bretonne. La mairie de Rennes a signé la charte *Ya d'ar Brezhoneg* en 2008, directement au niveau 2 mais ne l'a pas encore atteint. Cependant, de nombreuses instances œuvrant pour la langue bretonne ont leur siège à Rennes, à l'instar de l'OPLB.

En matière d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français, le pôle de « Rennes » est aussi original dans la mesure où est présent un cursus bilingue de la maternelle au lycée mais pas dans les trois filières. De ce fait, les établissements du secondaire, qui permettent de maintenir une continuité, se situent parfois relativement loin du lieu de résidence des familles (cf. *infra*). Les écoles déterminées pour ce pôle géographique sont l'école Diwan Roazhon, l'école publique Liberté et l'école privée catholique Saint Michel.

#### *L'école Diwan Roazhon*

L'école Diwan de Rennes<sup>99</sup> a été créée en 1978. Dans son ouvrage consacré à Diwan, Jean-Charles Perazzi relate l'installation et le développement de l'école Diwan Roazhon :

« L'unique établissement de Diwan en Ille-et-Vilaine a connu plusieurs déménagements depuis son ouverture pour disposer enfin, à la rentrée 1994-1995, d'une véritable école, au cœur de la ville, avec 27 élèves à l'époque. Lors de son inauguration, Alan Stivell, son parrain, et Edmond Hervé, maire de la ville, ont symboliquement détruit un sabot (le symbole). » (1998 :131)

A titre indicatif, il y a depuis deux autres écoles Diwan dans ce département : l'école de la Mezière (créée en 2008) et l'école de Fougères (ouverte en 2013). Cependant, les effectifs d'élèves y sont bien moindres pour le moment. En 2009/2010, l'école Diwan Roazhon scolarisait 112 élèves dans 5 classes. Les collèges Diwan les plus proches pour ces élèves se situaient à Plésidy dans les Côtes d'Armor (134km) ou à Vannes dans le Morbihan (111km). Le lycée Diwan de Carhaix, lui, est à plus de 150 km de Rennes.

---

<sup>99</sup> Site internet de l'école : <http://www.diwan-bro-roazhon.org/>

### *L'école publique Liberté*

La filière bilingue publique breton-français a été ouverte à Rennes en 1984. La scolarité bilingue s'effectue en maternelle à l'école du Faux-pont et se poursuit en élémentaire à l'école de la Liberté. Cette filière bilingue breton-français est également proposée dans une deuxième école publique rennaise, l'école primaire des Gantelles. En 2009/2010, 142 élèves étaient scolarisés en filière bilingue à l'école Liberté, dans 7 classes. Le collège Anne de Bretagne permet de poursuivre cet enseignement/apprentissage bilingue dans le secondaire. L'histoire/géographie, les mathématiques, la musique, les arts plastiques et l'EPS y sont dispensés en breton. Le lycée Jean Macé de Rennes dispose également de cette filière où l'histoire-géographie est proposée en breton.

### *L'école privée catholique Saint-Michel*

L'école privée catholique Saint Michel possède une filière bilingue breton-français depuis 2000. A la rentrée scolaire 2009, elle comptait 78 élèves inscrits dans 4 classes. L'école Saint Jean Bosco de Rennes a également ouvert des classes bilingues depuis 2006. Toutefois, au moment du recueil des données pour cette thèse, l'école n'avait pas d'élèves scolarisés en CE2, CM1 et CM2, du fait de l'ouverture récente de cette filière. Dans le secondaire, le collège Saint Héliier, le plus proche, propose une option en breton mais n'est pas dotée d'une filière bilingue. Le premier établissement privé catholique adéquat est à Redon, soit à 64 km de Rennes.

	Pôle « Brest-Plougastel-Daoulas »			Pôle « Carhaix »			Pôle « Rennes »		
	Diwan Kerangoff	Goarem Goz	Saint Pierre	Diwan Karaez	République	L'Enfant-Jésus	Diwan Roazhon	Liberté	St Michel
<b>Date d'ouverture de la filière/de l'école bilingue</b>	1978	1995	1995	1985	1999	1992	1978	1984	2000
<b>Effectifs totaux et nombre de classes en 2009/2010<sup>100</sup></b>	111 élèves 6 classes	143 élèves 6 classes	148 élèves 7 classes	79 élèves 4 classes	57 élèves 3 classes	37 élèves 2 classes	112 élèves 5 classes	142 7 classes	78 4 classes
<b>Effectifs détaillés par niveau en 2009-2010</b>	PS : 29 MS : 10 GS : 12  CP : 11 CE1 : 9 CE2 : 9 CM1 : 19 CM2 : 12	PS : 27 MS : 20 GS : 20  CP : 22 CE1 : 16 CE2 : 11 CM1 : 18 CM2 : 9	PS : 19 MS : 26 GS : 17  CP : 26 CE1 : 14 CE2 : 23 CM1 : 10 CM2 : 13	PS : 16 MS : 11 GS : 10  CP : 9 CE1 : 7, CE2 : 11 CM1 : 6 CM2 : 9	PS : 12 MS : 3 GS : 7  CP : 12 CE1 : 5 CE2 : 7 CM1 : 5 CM2 : 6	PS : 6 MS : 7 GS : 2  CP : 4 CE1 : 4 CE2 : 7 CM1 : 4 CM2 : 3	PS : 23 MS : 18 GS : 12  CP : 17 CE1 : 20 CE2 : 6 CM1 : 8 CM2 : 8	PS : 34 MS : 26 GS : 15  CP : 16 CE1 : 16 CE2 : 14 CM1 : 14 CM2 : 10	PS : 19 MS : 11 GS : 11  CP : 10 CE1 : 9 CE2 : 7 CM1 : 8 CM2 : 3
<b>Collège le plus proche et matières dispensées en breton</b>	Collège Diwan Relecq-Kerhuon à 10 km  Enseignement immersif en breton	Collège de la Fontaine Blanche à Plougastel-Daoulas  Histoire-géographie, arts plastiques	Collège Sainte Anne à Plougastel-Daoulas  Histoire-géographie, mathématiques	Collège Diwan Plésidy (49 km).  enseignement immersif en breton.	Collège de Beg Avel à Carhaix  Histoire-géographie.	Collège Saint-Trémur à Carhaix.  Histoire-géographie, mathématiques.	Collèges Diwan Plésidy (134 km) ou Diwan Vannes (111km) ou Diwan 44 à Saint Herblain (112km).  enseignement immersif en breton.	Collège Anne de Bretagne à Rennes.  Histoire/géographie, mathématiques, musique, arts plastiques, EPS.	Collège Saint Joseph à Redon (64 km).  Histoire-géographie, Musique.
<b>Lycée le plus proche et matières dispensées en breton</b>	Diwan Carhaix (87 km)  enseignement immersif en breton	lycée de l'Iroise à Brest.  Histoire-géographie.	Lycée Saint François Notre dame à Lesneven (34 km)  Histoire-géographie et les mathématiques	Diwan Carhaix (87 km)  enseignement immersif en breton		Lycée Saint François Notre dame à Lesneven (70 km)  Histoire-géographie et les mathématiques	Diwan Carhaix (150 km)  enseignement immersif en breton	Lycée Jean Macé à Rennes.  Histoire-géographie	Lycée Saint François Notre dame à Lesneven (228 km)  Histoire-géographie et les mathématiques

**Tableau 4 - Tableau récapitulatif des données relatives aux écoles sélectionnées pour cette recherche**

<sup>100</sup> L'ensemble des chiffres qui précisent les effectifs d'élèves inscrits dans les trois filières bilingues breton-français pour l'année 2009-2010 sont issus de tableaux qui m'ont été remis par les deux inspectrices chargées de mission « langue bretonne » en 2010, lors d'une réunion le 08 avril 2010.

La description de ces écoles permet une vision détaillée de la situation scolaire et de l'offre d'enseignement/apprentissage bilingue existante, dans les trois zones géographiques balisées pour cette recherche, avant la rencontre des familles interviewées. Ces données chiffrées m'ont également été utiles pour affiner mes réflexions quant à la structuration de l'échantillon de population à sélectionner. Les remarques concernant les distances géographiques entre les établissements primaires et secondaires détaillent le maillage territorial de chacune de ces trois filières bilingues de la maternelle au lycée. Elles donnent à voir certains éléments extérieurs qui peuvent avoir un impact sur les comportements parentaux en matière de scolarisation des enfants. Il importe à présent de mieux préciser la population étudiée, les usagers des établissements décrits.

### **2.3. La population étudiée**

Définir la population en présence est un préalable à l'enquête de terrain, étroitement lié à la détermination de l'échantillon de personnes à interviewer. Comme pour le terrain de recherche, la population étudiée dans le cadre de cette thèse est en grande partie délimitée par le sujet en lui-même et la problématique établie (voir Blanchet & Gotman, 1992 : 50-53).

En bref, il s'agit en premier lieu d'adultes, de parents, qui vivent en Bretagne. Suite aux remarques précédentes quant au cadrage du terrain, ce sont des personnes qui ont fait le choix de scolariser leurs jeunes enfants en classe bilingue breton-français, dans la mesure où j'ai pris la décision de ne pas rencontrer de parents des classes monolingues qui auraient refusé cet enseignement/apprentissage (*cf. supra*). Ces parents ont donc inscrit leurs enfants dans l'une des trois filières bilingues breton-français, à parité horaire ou immersive en breton, décrites ci-dessus. La population *in extenso* visée par cette recherche peut être égale à l'ensemble des parents qui scolarisent un ou plusieurs enfants dans l'une (ou plusieurs) des filières bilingues breton-français de la Bretagne à 5 départements, et à l'ensemble de ces enfants. Cela correspondait en 2009 à 13 035 familles potentielles, soit le nombre d'élèves inscrits dans ces filières.

Les adultes de cette population peuvent, en théorie, appartenir à toutes les catégories socio-professionnelles. Pour la définition de l'échantillon de population à interviewer, je me suis basée sur les chiffres de l'Insee en 2007 concernant la population de 15 ans et plus en Bretagne. Je présente ces éléments dans le chapitre suivant. En revanche, d'autres critères incontournables, comme l'âge, m'ont permis de circonscrire cette population de manière plus précise. En effet, ce sont nécessairement des adultes en âge d'avoir des enfants.

Les résultats des études de l'INSEE<sup>101</sup> sur la population en 2010 indiquent que l'âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant en France métropolitaine était de 28 ans. Ce chiffre est rapporté à 30 ans si l'on ne s'attache pas au critère du rang de naissance des enfants. Aussi, les femmes de cette population sont des mères qui ont majoritairement plus de 28 ans. En outre, la deuxième partie de la population relative à cette thèse correspond aux enfants scolarisés dans l'une de ces filières bilingues breton-français. La décision de restreindre cette population scolaire aux enfants de 8 à 11 ans s'est justifiée par le fait, d'une part, de traiter un sujet autour du jeune enfant et de ce fait d'élèves scolarisés dans le primaire. D'autre part, comme je l'ai mentionné précédemment (*cf.* chapitre 2), ces élèves devaient être suffisamment âgés pour participer à un entretien qui traite, même indirectement, de leurs représentations sociolinguistiques, et en cela qu'ils aient eux-mêmes déjà développé une certaine conscience épilinguistique (voir Auger, 1997 : 15-19). Cela impliquait alors la rencontre d'enfants âgés de 8 ans et plus, scolarisés dans l'une des filières bilingues breton-français en classe de CE2 à CM2. Un rapide calcul mathématique indique également que l'âge moyen des femmes de la population étudiée peut être envisagé autour de 36 à 40 ans.

Enfin, cette population est composée de ce qu'Anne Blanchet et Anne Gotman (1992) appelle des « sous-populations » qui sont à même de fournir des points de vue différents quant au sujet abordé :

« [...] chacune étant susceptible d'apporter des informations spécifiques. Le choix de ces sous-populations est là encore déterminé par les hypothèses. Dans la mesure où chaque groupe est interviewé pour des raisons différentes et intervient dans la population globale à des titres distincts, leur statut d'informateur est différent » (1992 :52).

Dans la présente recherche, la population est d'ores et déjà constituée de deux sous-populations distinguées par un critère linguistique : ces parents d'élèves peuvent être bretonnants ou non bretonnants. A partir des chiffres obtenus par Fañch Broudic (2009) dans son enquête en sociolinguistique quantitative sur les adultes bretonnants de plus de 15 ans, on estime que la population bretonne serait composée de non-bretonnants à 80% et à 20% de bretonnants. Il peut par ailleurs s'agir de couples linguistiquement mixtes, c'est-à-dire pour notre recherche un couple dans lequel l'un des parents parlerait le breton et l'autre le français, ou une autre langue. Ce paramètre a bien entendu été pris en compte dans les analyses.

De plus, tel que je l'ai dépeint pour la délimitation du terrain de recherche, il y a dans cette population des familles qui résident soit en Basse-Bretagne, soit en Haute-Bretagne.

---

<sup>101</sup> Insee Première- N° 1419 - OCTOBRE 2012 - [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1419](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1419)

Les parents peuvent également être originaires de Basse ou Haute-Bretagne, d'une autre région de France, ou encore d'un autre pays. Ce paramètre caractérise également plusieurs sous-populations. Les informateurs pouvant bien entendu répondre à plusieurs de ces critères selon des associations différentes, les analyses quantitatives ont été l'occasion de caractériser de manière détaillée les sous-populations en présence.

### **Conclusion du chapitre 3**

Cette recherche s'est effectuée sur un terrain complexe et à propos d'une population pluriforme. Il a alors fallu établir un cadre, effectuer des sélections pour sa réalisation. Rappelons qu'à l'origine, les ouvertures de classes bilingues résultent de demandes réitérées de la part de personnes engagées, parfois militantes politiques et culturelles, mais avant tout partisans d'une extension sociale de la pratique de la langue bretonne, face à la disparition rapide de ses locuteurs. Depuis la fin des années 1970, trois propositions d'enseignement/apprentissage bilingue breton-français ont donc vu le jour sur le marché scolaire breton au sein d'institutions administrativement distinctes. Toutefois, toutes sont financièrement dépendantes du ministère de l'Éducation Nationale pour tout ou partie de leur fonctionnement. En cela, elles s'engagent toutes à respecter les programmes et évaluations officielles de l'institution publique. En revanche, chaque filière opère des choix linguistiques et pédagogiques internes qui peuvent être divergents de l'une à l'autre. Ces éléments peuvent avoir influencé différemment les parents d'élèves quant au choix de la filière bilingue sélectionnée. C'est pourquoi, la délimitation du terrain pour cette recherche inclut les trois filières en présence. Les parents des pôles géographiques distingués (Brest/Plougastel-Daoulas, Carhaix et Rennes) ont eu la possibilité de choisir, parmi l'une de ces trois filières, l'établissement de scolarisation de leurs jeunes enfants en classe bilingue breton-français. Ce facteur institutionnel – associatif, public ou privé – du point de vue de leurs divergences de fonctionnement et d'objectifs a été considéré dans les analyses relatives à l'appropriation sociolinguistique de l'enfant.

La population étudiée dans le cadre de cette recherche se définit alors avant tout par l'objet de recherche et la réflexion épistémologique menée. Elle correspond donc aux parents de l'ensemble des enfants scolarisés en classe bilingue breton-français (à parité horaire ou immersive) du CE2 au CM2 au moment de l'enquête et à ces enfants eux-mêmes. La définition de sous-populations a également semblé nécessaire pour discuter certaines des hypothèses de recherche émises. Il y a donc dans cette population des parents bretonnants et non-bretonnants, qui vivent en Basse et Haute-Bretagne, et qui situent leurs origines géographiques familiales en Basse-Bretagne, en Haute-Bretagne, dans d'autres régions de France ou à l'étranger.

Le chapitre suivant est consacré à la méthodologie de recueil des données. Il est aussi l'occasion d'explicitier conjointement l'échantillon de population sélectionné et le corpus établi.